

Budget primitif

2020

INTRODUCTION

Le vote du budget primitif 2020 se déroule dans un contexte marqué par de multiples tensions. Tensions internationales liées aux nombreux conflits géopolitiques et commerciaux, mais aussi aux effets du changement climatique. Tensions sur le plan intérieur en raison des mouvements sociaux qui se multiplient et pénalisent durement notre économie.

Un contexte politique, économique et social incertain qui conforte la majorité régionale dans sa détermination à agir toujours plus activement en faveur des priorités qu'elle a fixées en début de mandature : **le développement de l'économie ligérienne et la réduction des fractures territoriales**. Des priorités qui, plus que jamais, demeurent d'actualité.

Le budget primitif 2020 illustre la volonté de **tenir le cap des engagements pris il y a quatre ans**, mais aussi **l'exigence de préparer l'avenir**. L'année 2020 marquera l'aboutissement de plusieurs démarches prospectives, initiées par la majorité : Ma région 2050, le SRADDET, le Contrat de plan État/Région, le Schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ou la programmation des fonds structurels européens, qui dessinent l'ambition de la Région pour les années, voire les décennies qui viennent.

Agir pour le quotidien des Ligériens et se tourner résolument vers l'avenir, telles sont les dynamiques à l'œuvre dans ce budget primitif, et qui se traduisent par :

- **une ambition toujours plus forte en matière de transition écologique et énergétique**, ainsi que de **protection de la biodiversité** : lancement du plan Eau (46 millions d'euros d'ici à 2024) ; approfondissement de la stratégie hydrogène ; création de la SEM Croissance verte ; déploiement de plateformes de transition énergétique sur tout le territoire régional (PTRE) ; soutien à la rénovation thermique des logements sociaux ; instauration d'un tarif « pic de pollution » sur le réseau TER ; renforcement des MAEC et du Contrat nature ; lancement d'un appel à projets en faveur de la qualité de l'air ; déploiement du plan de prévention des déchets et en faveur du développement de l'économie circulaire, etc. Mais aussi, dans les domaines étroitement liés de l'alimentation et de la santé, lancement d'un plan d'actions inédit à l'échelle d'une région ;
- **un engagement sans faille au service du développement et de la compétitivité de notre économie**, à travers le soutien constant de la Région aux entreprises du territoire, quelle que soit leur taille, et nos mesures d'accompagnement spécifiques, en faveur de la transition numérique, de l'innovation, de l'ouverture à l'international, du commerce du futur, de l'économie sociale et solidaire ou encore de la cybersécurité. Un engagement pour l'attractivité économique qui passe également par un soutien appuyé à la recherche, à travers les dispositifs Étoiles montantes, Pulsar, Connect talent, l'extension du réseau des Technocampus ou bien encore le soutien au projet I-Site - Next et en particulier le lancement du projet de Campus santé sur l'île de Nantes ;

- **une ambition élevée pour l'emploi, à travers notre Plan de bataille pour l'emploi, en faveur de la formation et de l'orientation tout au long de la vie** : 10 000 offres de formation de plus dans le cadre du PACTE avec l'État (37 000 Ligériens, dont 34 000 demandeurs d'emploi, seront formés en 2020); poursuite du déploiement des 5 Orientibus dans les territoires; effort budgétaire exceptionnel en faveur des métiers du sanitaire et social en général et de ses étudiants en particulier. Cet effort se décline à la fois à travers la valorisation de la formation des aide-soignants et à travers l'amélioration de la condition de vie des étudiants, etc. Et, malgré la perte de la compétence apprentissage, un soutien dans la durée aux CFA, en fonctionnement comme en investissement;
- **la poursuite de nos engagements en faveur de la jeunesse** : déploiement progressif de la Stratégie pour l'investissement dans les lycées (ouverture du lycée de Nort-sur-Erdre, opérations d'entretien et de rénovation des bâtiments à travers l'ensemble des territoires, actions en faveur de la qualité de l'air au sein des établissements, etc.); maintien de la gratuité des manuels scolaires; raccordement numérique de 100 % des lycées; déploiement et enrichissement du e.pass jeune et des actions éducatives ligériennes, etc.;
- **l'accompagnement de nos agriculteurs** : crédits d'investissement renforcés en faveur de la modernisation des exploitations; programmation des fonds européens 2020 - 2026; soutien à la filière forêt-bois; lancement du label Ferme France Pays de la Loire; élaboration et déploiement du Plan alimentation santé; extension du réseau des Fermes bas carbone, etc.;
- **la montée en puissance de la compétence transports et mobilités** : adoption du Schéma régional des mobilités; négociation du contrat de revoyure avec la SNCF; préparation de l'ouverture à la concurrence du réseau TER; travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures ferroviaires sur les axes Nantes - Bordeaux (La Roche-sur-Yon - La Rochelle), Retiers - Châteaubriant et Alençon - Le Mans, notamment; conclusion des études relatives à l'amélioration de l'accessibilité de l'aéroport Nantes Atlantique; inauguration de la nouvelle gare de Nantes; mise en application de la nouvelle billettique transports scolaires. Mais aussi élaboration d'une nouvelle stratégie de développement du Grand port maritime Nantes - Saint-Nazaire;
- **la continuité de nos efforts pour atténuer les fractures territoriales** : soutien aux projets d'investissements locaux, à travers le Pacte de la ruralité (932 projets déjà soutenus); lutte contre les déserts médicaux, via le Plan régional de santé et le financement, notamment, des Maisons de santé pluridisciplinaires (25 MSP financées depuis décembre 2015); création d'un fonds régional de soutien aux projets territoriaux de télémédecine; création d'un fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers innovants; mise en œuvre du Plan routier en soutien des conseils départementaux; déploiement de la téléphonie mobile 4G et de la fibre optique (120 millions d'euros sur la mandature), etc.;
- **le soutien au bénévolat et à la solidarité** : lancement d'un Plan de soutien en faveur de la vie associative (2 millions d'euros); mise en œuvre de la Fondation régionale du bénévolat; poursuite du combat contre les violences faites aux femmes, avec notamment l'appui à des initiatives comme le bracelet d'alerte développé par l'association Resonantes, etc.;
- **le soutien au développement de la culture et du sport** : ouverture à l'été du Musée d'art moderne à l'Abbaye royale de Fontevraud; création à Nantes d'un nouveau site pour le Fonds régional d'art contemporain (Frac); restitution au printemps de la 1^{re} saison de Culture au futur; déploiement de nouvelles actions pour l'accès à la culture des publics empêchés, et

notamment des personnes en situation de handicap; poursuite de l'opération Jazz au jardin; lancement du Musée virtuel de la mer; poursuite du chantier du CREPS; labellisation de la région « Paris 2024 : Terre de Jeux », etc.

L'année 2020 sera ponctuée par de grands événements fédérateurs : la 3^e Rencontre régionale des maires qui permettra d'accueillir les maires nouvellement élus; la restitution de la démarche Ma région 2050 qui offre une vision de long terme de nos territoires, et qui a été bâtie sur la base d'une concertation très large des acteurs régionaux; sans oublier **les grands événements populaires auxquels la Région contribue activement**, le Vendée Globe ou les 24 Heures du Mans, et qui font l'attractivité de nos territoires.

2020 confortera l'ambition de la majorité régionale : **faire de la Région une collectivité de proximité qui veut répondre aux attentes quotidiennes des Ligériens, sans jamais perdre de vue les grands enjeux d'avenir**, et notamment démographiques (+ 30 000 habitants par an dans les Pays de la Loire), qui impactent l'ensemble des politiques publiques régionales. **Conjuguer le présent et le futur; le concret et l'audace** : telle est la démarche qui anime la majorité régionale.

Une démarche qui s'inscrit dans le cadre d'une **trajectoire financière sérieuse et transparente**, dont la majorité n'entend pas dévier jusqu'au terme du mandat, en particulier s'agissant de la maîtrise de la dette et des dépenses de fonctionnement.

Mais la discipline budgétaire n'est pourtant pas une fin en soi. Elle n'a d'intérêt que parce qu'elle permet à la Région de **conserver un haut niveau d'investissement** (480 millions d'euros de politiques publiques en 2020) au service des Ligériens, du développement et de l'attractivité de notre économie et de nos territoires.

LE CADRE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Un contexte budgétaire complexe et inédit

La préparation du budget primitif 2020 revêt un caractère inédit tant les facteurs financiers à prendre en considération dans l'élaboration des équilibres, par leur nombre et leur caractère exceptionnels, viennent complexifier l'équation budgétaire.

Les conséquences financières de la réforme de l'apprentissage, la montée en puissance de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE ou encore les nouvelles dispositions issues du Projet de loi de finances 2020 constituent des points majeurs de la préparation de ce budget primitif.

L'impact financier de la réforme de l'apprentissage sur le budget régional

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié en profondeur les mécanismes de gouvernance, de pilotage et de gestion de la politique apprentissage en confiant cette compétence aux entreprises et aux branches professionnelles.

À compter de 2020, les Régions perdent ainsi leur compétence en matière de régulation et de financement des centres de formation d'apprentis. Elles conservent un rôle destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires.

Ce mouvement de recentralisation de la compétence apprentissage a des conséquences importantes, traduites dans le projet de loi de finances pour 2020. En termes de méthodologie, l'État a fait le choix d'assimiler financièrement cette réforme à un transfert de compétences. Ainsi, en contrepartie des charges transférées à l'État, les Régions devront transférer à ce dernier un montant de ressources équivalent afin de garantir la neutralité budgétaire de ce transfert de compétences.

Par conséquent, l'État retire aux Régions les ressources dédiées à l'exercice de cette compétence, à savoir la taxe d'apprentissage, la fraction de TICPE « ressource régionale de l'apprentissage ».

Or, l'action ligérienne en faveur de l'apprentissage se caractérisait par une politique de soutien très volontariste qui dépassait le montant des ressources attribuées par l'État. Ainsi, la Région des Pays de la Loire, dont les dépenses d'apprentissage transférées sont supérieures aux recettes, se retrouve dans l'obligation, en 2020, de reverser à l'État une recette compensatrice de 8,4 millions d'euros, conformément à l'article 24 du projet de loi de finances pour 2020 (PLF 2020). *A contrario*, l'État prévoit une compensation au bénéfice des Régions qui transfèrent plus de recettes que de charges (ce dispositif représente un volume de 156,9 millions d'euros). Cette situation pénalise très injustement les Régions les plus volontaristes, alors que l'État, paradoxalement, n'a eu de cesse de défendre sa réforme en reprochant aux Régions de ne pas consacrer à la compétence apprentissage la totalité des recettes affectées.

De plus, en retirant aux Régions les ressources de taxe d'apprentissage, le législateur les prive d'une ressource budgétaire dédiée à la formation professionnelle. En effet, lors de la réforme de

l'apprentissage en 2015, la taxe d'apprentissage a remplacé l'ancienne contribution au développement de l'apprentissage, qui finançait également la formation professionnelle, pour un montant de 19,4 millions d'euros en Pays de la Loire.

De plus, les Régions perdent le financement des aides aux employeurs d'apprentis. En effet, jusqu'au 31 décembre 2018, les Régions versaient aux employeurs d'apprentis une aide annuelle de 1 000 € pour chaque contrat d'apprentissage signé au sein d'une entreprise de moins de 11 salariés. Ce dispositif d'aide était reconduit chaque année et couvrait la durée totale du contrat d'apprentissage.

L'article 22 du PLF 2020 supprime le principe de compensation aux Régions de ces primes. Or, si la Région n'attribue plus d'aides depuis le 1^{er} janvier 2019, elle devra toutefois assumer le paiement des primes pour les contrats conclus avant cette date. Pour la Région des Pays de la Loire, la suppression de ce principe de compensation représenterait, en 2020, une perte de recettes de fonctionnement estimée à 7,1 millions d'euros. **À ce jour, cette hypothèse n'est pas intégrée aux équilibres budgétaires, dans l'attente de l'issue des négociations entre l'État et Régions de France.**

Enfin, pour permettre aux Régions de prendre en charge la compétence résiduelle, le législateur a prévu d'octroyer aux Régions une dotation en fonctionnement et en investissement. Un arrêté ministériel en date du 21 octobre 2019 fixe le montant global de la dotation de fonctionnement à 138 millions d'euros pour l'ensemble des Régions. Pour la Région des Pays de la Loire, cette dotation de fonctionnement représente un montant prévisionnel de 11,6 millions d'euros.

S'agissant de la section d'investissement, la dotation serait d'un montant de 180 millions d'euros pour l'ensemble des Régions. Ce montant doit encore faire l'objet d'une confirmation par la publication d'un décret d'application. À titre prévisionnel, la Région se verrait attribuer une recette de 17,4 millions d'euros.

Par conséquent, de budget primitif à budget primitif, la Région des Pays de la Loire anticipe une baisse des dépenses de fonctionnement liées à l'apprentissage de 107,1 millions d'euros entre 2019 et 2020, ces dépenses passant ainsi de 135,6 millions d'euros au BP 2019 à 28,5 millions d'euros au BP 2020 (après retraitement des mesures en faveur de l'orientation). En parallèle, la Région prévoit une baisse de ses recettes de fonctionnement de 127,4 millions d'euros, passant de 146,1 millions d'euros au BP 2019 à 18,7 millions d'euros au BP 2020.

L'obligation de reversement de 8,4 millions d'euros présentée ci-dessus aggrave les conséquences financières de cette réforme. Ainsi, en section de fonctionnement, le manque à gagner, en épargne brute, représente 28,7 millions d'euros.

BP 2019		BP 2020	
Recettes de fonctionnement	146,1 M€	Recettes de fonctionnement	18,7 M€
— ressources régionales de l'apprentissage	122,4 M€	— TICPE prime d'apprentissage	7,1 M€
— primes et aides aux employeurs d'apprentis	23,7 M€	— fonds de soutien aux CFA	11,6 M€
		Évolution	- 127,4 M€
Dépenses de fonctionnement ¹	135,6 M€	Dépenses de fonctionnement	36,9 M€
		— dispositifs apprentissage ¹	28,5 M€
		— reversement État	8,4 M€
		Évolution	- 98,7 M€
		> Impact sur l'épargne brute	- 28,7 M€

¹ Après retraitement des mesures en faveur de l'orientation.

Les autres mesures du Projet de loi de finances 2020 (PLF 2020)

Outre les mesures relatives à la réforme de l'apprentissage présentées ci-dessus, le PLF 2020 contient des dispositions législatives qui impactent l'exercice de préparation budgétaire.

Depuis 2008, l'État procède à des baisses de dotations versées aux collectivités locales en tant que « variables d'ajustement ».

En 2020, ces baisses sont estimées à 122 millions d'euros, dont 55 millions d'euros pour les Régions. Ces baisses sont opérées sur la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que sur les allocations compensatrices. En 2020, cette nouvelle baisse est estimée pour la Région des Pays de la Loire à 2 millions d'euros. Depuis 2017, année au cours de laquelle l'État a fait le choix d'intégrer la DCRTP et les allocations compensatrices régionales au périmètre des variables d'ajustement, la Région des Pays de la Loire a subi une perte de recettes de près de 10 millions d'euros (soit une baisse de 42 % entre 2017 et 2020).

Par ailleurs, l'État annonce qu'il prendra en charge l'indemnité de conseil des comptables publics versée initialement par les collectivités territoriales. En réalité, à la lecture du PLF et du rapport de la commission des finances, il est constaté que cette prise en charge par l'État est en réalité financée grâce à une baisse des dotations versées aux collectivités locales. Cette mesure représente un coût total de 25 millions d'euros. Pour la Région des Pays de la Loire, cette décision présente un coût financier estimé à 409 000 €.

La montée en puissance de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE

À la suite de la réforme de la fiscalité directe locale de 2011 au cours de laquelle a été supprimée la taxe professionnelle au profit de la création de la CVAE, le législateur a souhaité créer un dispositif de

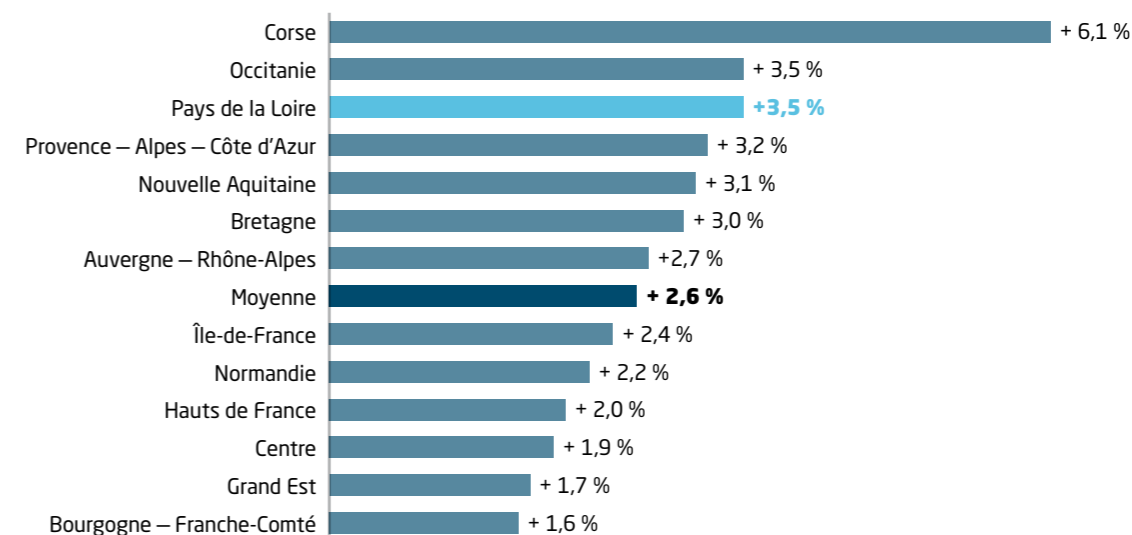
péréquation des ressources (article 78 de la loi de finances pour 2010) modifié par l'article 113 de la loi de finances pour 2013.

Ce fonds de péréquation, présenté à l'article L 4332-9 du CGCT, est corrélé au dynamisme des ressources fiscales perçues par les Régions avec, comme année de référence, l'année 2011. Ainsi :

- sont contributrices au fonds de péréquation les Régions dont le taux d'évolution des ressources (ratio entre les ressources 2011 et les ressources n-1) est supérieur au taux national;
- sont bénéficiaires les Régions dont le taux d'évolution des ressources est inférieur au taux national.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, le produit de CVAE de la Région des Pays de la Loire évolue plus vite que la moyenne nationale.

ÉVOLUTION MOYENNE ANNUELLE DE LA CVAE 2012 - 2018



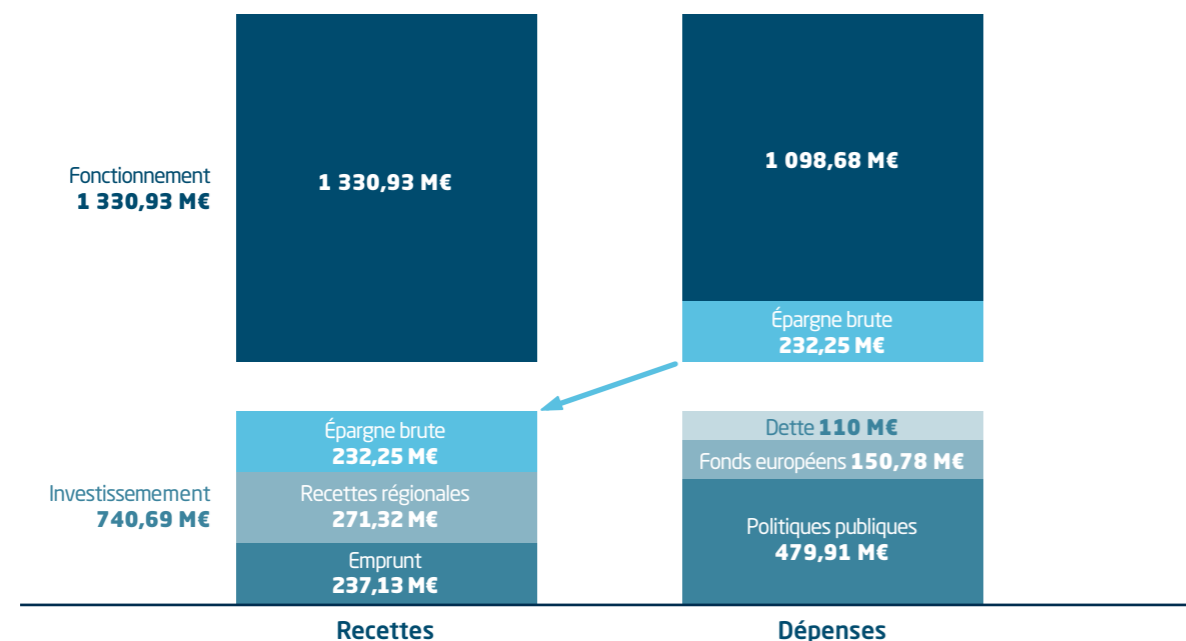
Ainsi, depuis 2014, la Région des Pays de la Loire est contributrice au fonds de péréquation CVAE, à hauteur de 4,1 millions d'euros en moyenne chaque année (moyenne lissée sur la période 2014-2018).

Or, en 2019, le montant de la contribution au fonds de péréquation est en très forte augmentation (contribution calculée sur le produit de CVAE 2018). Le 12 juillet dernier, les services de l'État ont indiqué à la Région que celle-ci devra s'acquitter, au cours de l'exercice 2019, d'un montant de 14,3 millions d'euros pour le fonds de péréquation CVAE, une dépense en hausse de 277 % par rapport à l'exercice 2018. Il s'agit là d'une évolution inédite depuis la mise en place du fonds de péréquation (le pic historique d'évolution était de + 17 %, constaté en 2015) et totalement déconnectée du dynamisme de la CVAE, qui a augmenté de 4,9 % en 2018.

Compte tenu du dynamisme de la CVAE constaté en 2019, qui s'élève à + 7,1 % selon la notification des services de l'État, la Région anticipe pour 2020 une nouvelle augmentation de la contribution au fonds de péréquation CVAE, à hauteur de 15,9 millions d'euros, soit une dotation en hausse de 12,1 millions d'euros par rapport à la dotation inscrite au budget primitif 2019.

Présentation globale de l'équilibre budgétaire

L'équilibre général du budget primitif 2020, dont le montant s'élève à 1 839,37 millions d'euros, s'établit de la façon suivante :



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 330,93 millions d'euros, soit une baisse de 64,54 millions d'euros par rapport au budget primitif 2019 (- 4,6 %). Cette baisse s'explique, pour l'essentiel, par la réforme du financement de l'apprentissage. Pour rappel, la Région perd ses ressources d'apprentissage historiques au profit d'un nouveau panier de ressources dont une dotation de fonctionnement évaluée à 11,60 millions d'euros. Cette nouvelle dotation, conjuguée au maintien de la compensation financière des primes aux employeurs d'apprentis évaluée à 7,1 millions d'euros, permet d'anticiper un montant total de 18,70 millions d'euros au titre des ressources d'apprentissage, contre 146,13 millions d'euros au BP 2019, soit une baisse de 127,43 millions d'euros. Cette baisse est partiellement compensée par le dynamisme des recettes fiscales comme la CVAE, attendue en hausse de 16,73 millions d'euros par rapport au BP 2019, ou encore la TVA, pour laquelle la Région anticipe un dynamisme de + 7,83 millions d'euros par rapport au BP 2019. En outre, il est à noter une évolution importante des recettes liées aux politiques publiques de + 35,99 millions d'euros par rapport au BP 2019, principalement sous l'effet des recettes liées aux fonds européens (+ 15,69 millions d'euros) et la montée en puissance du plan investissement compétences (+ 19,6 millions d'euros).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 098,68 millions d'euros au BP 2020, contre 1 141,56 millions d'euros au BP 2019, soit une baisse de 3,76 %.

Toutefois, l'année 2020 est une année inédite s'agissant du périmètre d'analyse des dépenses de fonctionnement, à plusieurs égards :

- **la perte de la compétence apprentissage** : les dépenses d'apprentissage (hors obligation de reversement à l'État) accusent une baisse prévisionnelle de 107,1 millions d'euros entre le BP 2019 et le BP 2020;

- **l'obligation de reversement d'une compensation financière au bénéfice de l'État**, d'un montant de 8,4 millions d'euros, dans le cadre de la recentralisation de la compétence apprentissage. La Région, du fait de sa politique volontariste, a en effet transféré à l'État des dépenses supérieures aux recettes dédiées, alors même que les Régions qui ont moins dépensé que leurs recettes dédiées vont bénéficier d'une dotation supplémentaire parfois significative;

- **la montée en puissance du Plan régional d'investissement dans les compétences** : les inscriptions 2020, en crédit de paiement, devraient s'élever à 59,9 millions d'euros contre 38,5 millions d'euros en 2019;

- **l'impact de l'ajustement comptable entre sections opéré en 2019 et amplifié en 2020** : la participation de la Région à l'expérimentation (démarche unique en France métropolitaine au niveau des Régions) à la certification des comptes et son engagement en faveur de la qualité comptable l'amènent à corriger progressivement ses pratiques financières pour les mettre aux standards les plus exigeants. Ainsi, une réflexion a été menée sur l'imputation comptable de certaines dépenses régionales. Les échanges menés avec le Payeur régional et la Chambre régionale des comptes ont permis à la Région d'identifier certaines subventions, autrefois inscrites en section d'investissement, qui nécessiteraient de faire l'objet d'un transfert en section de fonctionnement compte tenu de leur destination. En 2020, la Région poursuivra cet effort en faveur de l'amélioration de la qualité comptable. Ce travail nécessitera, dès le budget primitif, d'inscrire en section de fonctionnement des dépenses que la Région aurait précédemment inscrites en section d'investissement. L'impact financier de cet ajustement est estimé, pour l'exercice 2020, à + 8,8 millions d'euros en crédit de paiement;

- **l'augmentation de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE** : dotation en hausse de 12,1 millions d'euros par rapport à la dotation inscrite au budget primitif 2019.

Cette action en faveur d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement permet de préserver un niveau d'épargne brute de 232,25 millions d'euros malgré la réforme de l'apprentissage qui pénalise fortement la Région. Pour rappel, cette réforme engendre une baisse de l'épargne brute de 28,7 millions d'euros, toutes choses étant égales par ailleurs. En parallèle, la Région des Pays de la Loire poursuit son action en faveur du ralentissement de la dette. Ainsi, l'emprunt d'équilibre est en baisse : il s'élève à 237,13 millions d'euros au BP 2020 contre 239,92 millions d'euros au BP 2019.

Les dépenses prévues dans le cadre du budget primitif 2020 sont détaillées dans les différents rapports budgétaires thématiques.

Les autorisations pluriannuelles

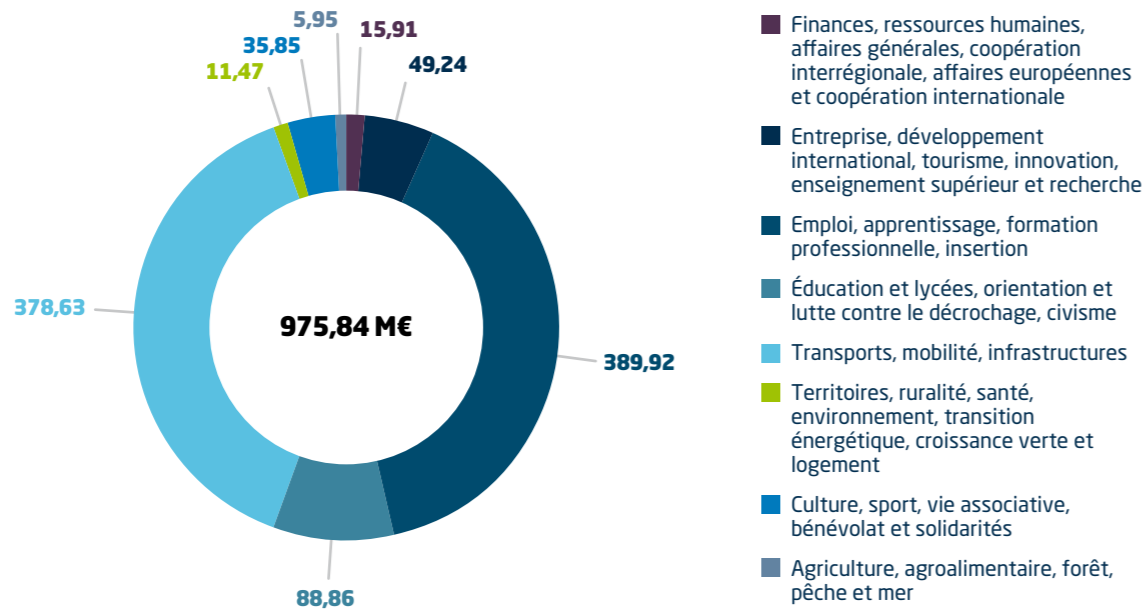
Les autorisations d'engagement

En section de fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement prévues en 2020 s'élève à 975,84 millions d'euros contre 814,27 millions d'euros au BP 2020.

Cette évolution traduit, pour l'essentiel, la montée en puissance des engagements pris par la Région afin de répondre aux objectifs nationaux en matière de formation professionnelle, dans le cadre du Plan d'investissement des compétences. Ainsi, près de 10 000 places de formation supplémentaires en faveur des demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés seront à mettre en œuvre. Dans ce cadre, l'année 2020 verra le lancement, sur chacun des départements de la région, du nouveau dispositif

intégré. Doté de plus de 750 places prévisionnelles par an, il a pour finalité l'insertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi. Il devra permettre, dans un même continuum pédagogique, d'acquérir les compétences de base, de définir un projet professionnel et d'acquérir un premier niveau de qualification. Enfin, dans le cadre du Plan d'investissement des compétences, la Région ouvrira près de 200 places de formation d'aide-soignants supplémentaires.

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (EN M€)

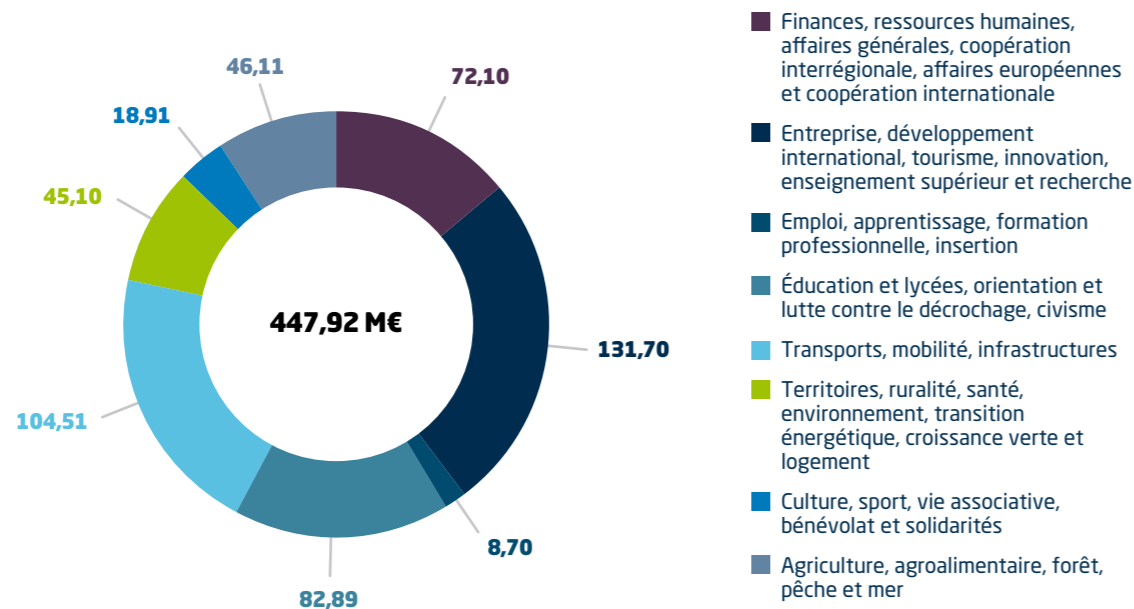


Les autorisations de programme

En section d'investissement, le volume des autorisations de programme proposées au vote s'établit à 510,02 millions d'euros contre 506,19 millions d'euros au BP 2019.

Hors fonds européens, le montant d'AP proposées au vote s'élève à 447,92 millions d'euros contre 452,49 millions d'euros au BP 2019.

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (EN M€)

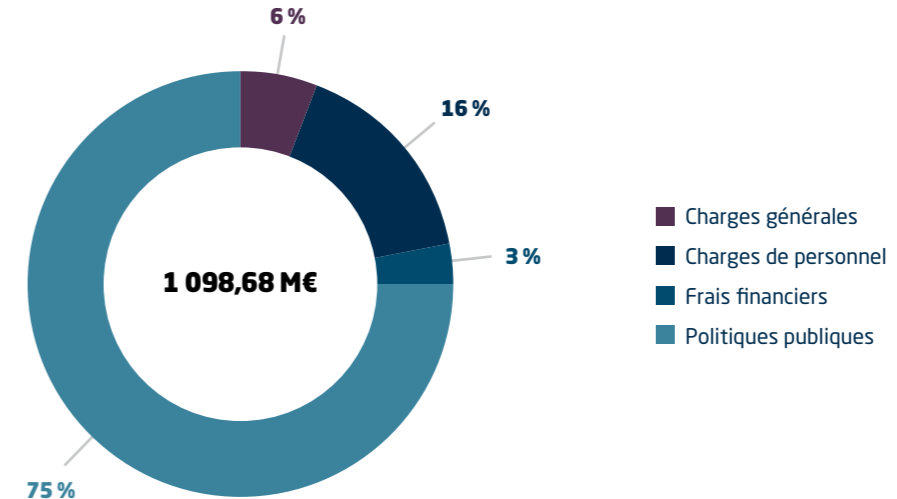


Les dépenses du budget primitif 2020

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2020 un montant de dépenses réelles totales de 1 839,37 millions d'euros, dont 1 098,68 millions d'euros au titre de la section de fonctionnement et 740,69 millions d'euros au titre de la section d'investissement.

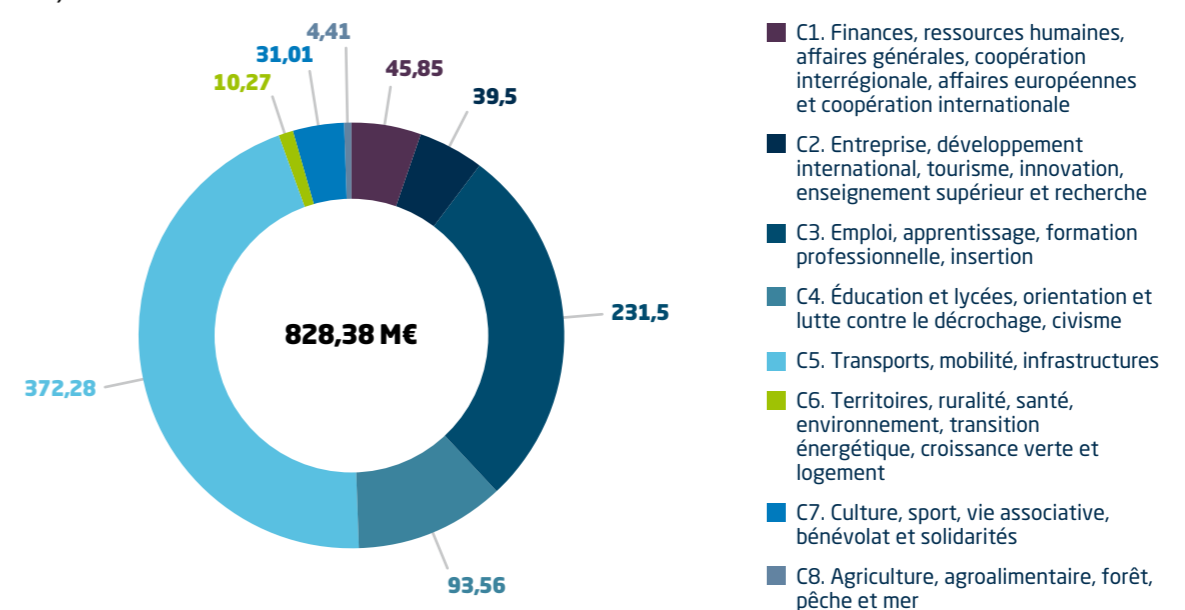
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 098,68 millions d'euros, et se répartissent comme suit :



Les dépenses de politiques publiques

Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à 828,38 millions d'euros, dont 4 millions d'euros de fonds européens, et représentent 75 % du budget de la Région. La répartition par commission (hors dette) s'établit comme suit :



Les dépenses d'administration générale

Les dépenses liées au fonctionnement de l'administration régionale représentent 237,80 millions d'euros dont :

- 170,17 millions d'euros aux charges de personnel, soit 15,49 % de nos dépenses de fonctionnement. La Région des Pays de la Loire se place au premier rang des Régions pour les plus faibles dépenses de personnel par habitant (hors Île-de-France) avec 41 euros au CA 2018;

DÉPENSES DE PERSONNEL PAR HABITANT (HORS ÎLE-DE-FRANCE)



- 50,95 millions d'euros au titre du reversement CVAE dont bénéficient les Départements ligériens dans le cadre des transferts de compétences opérés par la loi NOTRe;
- les autres charges d'administration se composent des dépenses d'entretien et consommations liées à notre patrimoine immobilier, de la gestion et de la modernisation de notre parc informatique et de notre architecture réseau, etc.

Ainsi, la très grande majorité des dépenses de fonctionnement bénéficie aux politiques mises en place en faveur des Ligériens, des territoires et des entreprises avec une administration régionale sobre et agile.

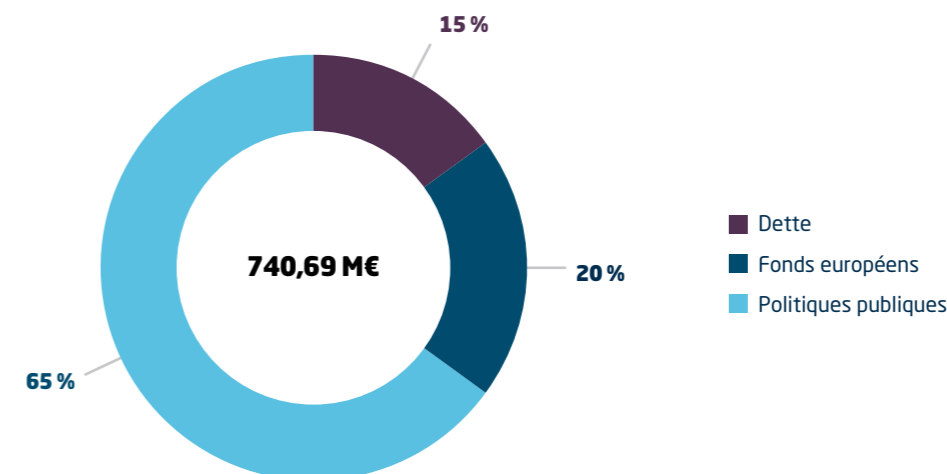
Les frais financiers

Les frais financiers représentent 2,96 % du budget de fonctionnement, à hauteur de 32,5 millions d'euros. Pour 2020, dans un environnement de taux encore orienté à la baisse, et afin de trouver des investisseurs, la Région anticipe le fait de devoir augmenter la durée de certains de ses emprunts obligataires afin de garantir aux investisseurs un niveau de rendement minimum. Ainsi, alors qu'en 2019 les financements obligataires se sont concentrés sur des durées comprises entre quatre et seize ans, la Région pourrait être amenée en 2020, à l'instar de 2018, à choisir des durées plus longues, jusqu'à vingt ans, occasionnant un léger renchérissement du coût de la dette contrebalancé par la baisse des taux.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 740,69 millions d'euros, dont 150,78 millions d'euros destinés aux fonds européens et 110 millions d'euros d'amortissement du capital de la dette. En excluant ces deux éléments, la Région investira sur son territoire 479,90 millions d'euros contre 472,88 millions d'euros au BP 2019.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

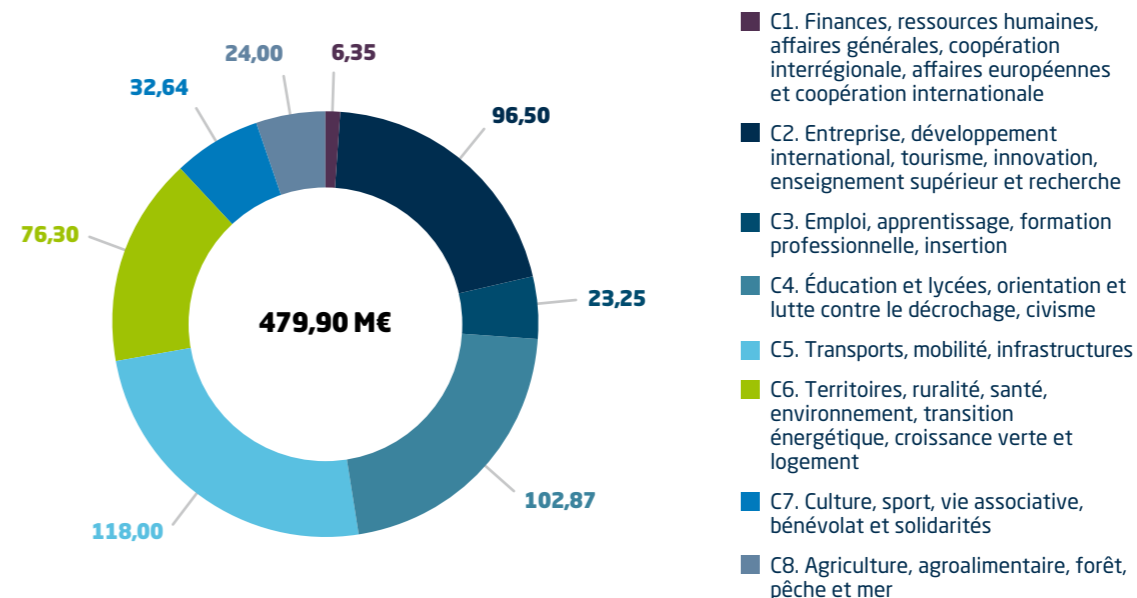


Les politiques publiques et fonds européens

La Région prévoit un montant de 150,78 millions d'euros à destination des projets financés par les fonds européens, contre 144,46 millions d'euros inscrits au BP 2019. Les dotations sur l'investissement sont, en effet, en augmentation afin de suivre la courbe ascendante de l'actuelle programmation des fonds européens qui s'achève à la fin de l'exercice 2020.

Hors fonds européens, la Région propose d'inscrire 479,90 millions d'euros de dépenses d'investissement pour le financement de ses politiques publiques.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR COMMISSIONS (HORS DETTE ET FONDS EUROPÉENS)



La dette

Le remboursement du capital de la dette nécessite une inscription de 110 millions d'euros cette année, en recul de 20 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Les recettes du Budget primitif 2020

Au BP 2020, il est proposé d'inscrire 1 330,93 millions d'euros de recettes au titre de la section de fonctionnement, contre 1 395,47 millions d'euros au BP 2019. En investissement, il est proposé d'inscrire 271,32 millions d'euros de recettes, en hausse de 17,81 millions d'euros par rapport au BP 2019.

Section de fonctionnement

Afin d'appréhender l'évolution des recettes de fonctionnement entre le BP 2019 et le BP 2020, il convient de mettre en lumière les deux principaux facteurs qui bouleversent le périmètre d'analyse.

La réforme du financement de l'apprentissage, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Comme évoqué précédemment, la réforme du financement de l'apprentissage modifie en profondeur les ressources d'apprentissage perçues par les Régions. En section de fonctionnement, la Région des Pays de la Loire anticipe une perte de recettes dédiées à l'apprentissage de 127,4 millions d'euros.

La montée en puissance du Plan régional pour l'investissement dans les compétences

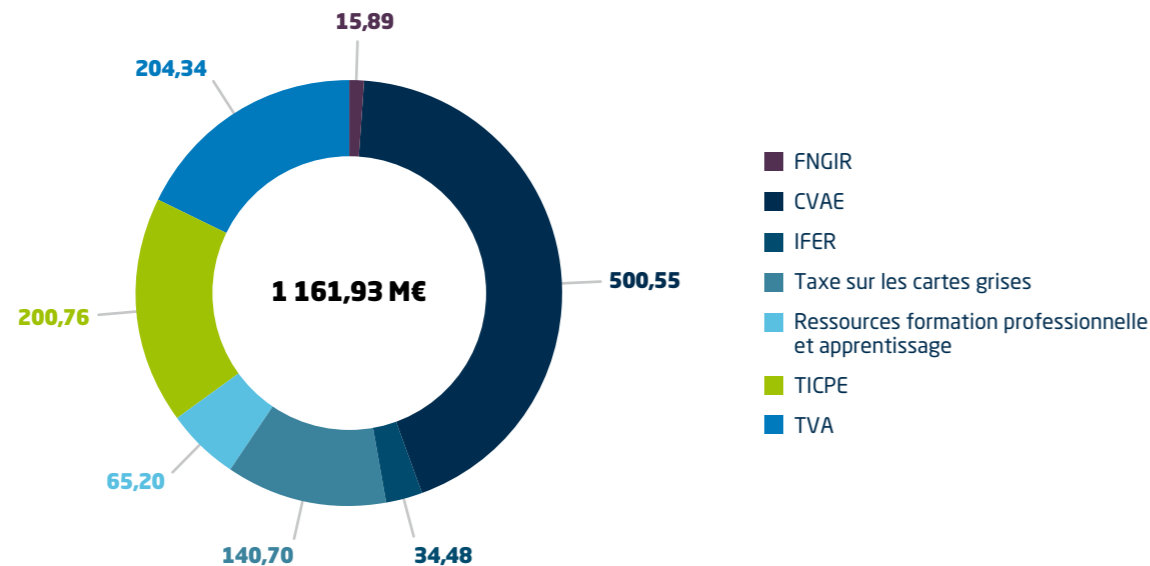
Au regard de ses objectifs de dépenses ambitieux en matière de formation professionnelle, la Région anticipe, en parallèle, une montée en puissance des ressources liées au PRIC, celui-ci étant équilibré en dépenses et en recettes sur la période couverte par le partenariat. Ainsi, pour le BP 2020, la Région prévoit une dotation à hauteur de 57,0 millions d'euros contre 37,4 millions d'euros au BP 2019.

Les recettes fiscales

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a retiré aux Régions leur compétence en matière d'apprentissage.

Les recettes régionales de l'apprentissage étaient assises sur de la fiscalité. Aussi, dans le cadre de la préparation du BP 2020, la Région anticipe une baisse de ses recettes fiscales de fonctionnement de 7,7 %.

Le produit de la fiscalité locale attendu s'élève à 1 161,93 millions d'euros en section de fonctionnement, soit - 97,39 millions d'euros (- 7,7 %) par rapport au BP 2019.



La fiscalité directe

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe devrait s'établir à 550,92 millions d'euros, soit une augmentation de 3,2 % par rapport au budget primitif 2019.

La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 euros. La base d'imposition de cette cotisation correspond à la valeur ajoutée produite par les entreprises contributrices, à laquelle est appliqué un taux unique national fixé à 1,5 %. Cette assiette fait ainsi de la CVAE une recette fortement dépendante des aléas de la conjoncture. En outre, de façon schématique, le montant de CVAE perçu en année N correspond à la valeur ajoutée créée par les entreprises du territoire ligérien en N-2. Ainsi, la recette 2020 est fonction de la valeur ajoutée réalisée par les entreprises en 2018 et donc du dynamisme économique enregistré ladite année.

Or, selon les institutions financières nationales, pour l'année 2018 la croissance du PIB national s'établirait à 1,5 % (contre + 2,3 % en 2017).

En euro courant (inflation comprise), la croissance française s'établit à 2,5 % pour 2018. Par ailleurs, le PIB régional connaît une progression plus dynamique que la moyenne nationale, de 0,2 % depuis cinq ans.

Il est ainsi proposé une évolution du produit de la CVAE pour 2020 de + 2,7 %, soit le niveau de la croissance française (en euro courant) de 2018, + 2,5 %, augmenté du dynamisme constaté sur le PIB régional de + 0,2 %.

Cela porte à 500,55 millions d'euros le montant qu'il est proposé d'inscrire au BP 2020 au titre de la CVAE.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Cette contribution indirecte qui se décompose en 2 recettes complémentaires, d'une part, l'IFER ferroviaire et, d'autre part, l'IFER télécom, est particulièrement atone.

S'agissant de l'IFER ferroviaire, il est proposé d'inscrire une recette de 13,50 millions d'euros, soit en augmentation par rapport à 2019 de 0,89 million d'euros (+ 7 %). Pour l'IFER télécom, il est proposé d'inscrire une recette de 20,98 millions d'euros, en diminution de 0,65 million d'euros (- 3 %) par rapport à 2019.

Au total, sur les recettes d'IFER, le dynamisme total est limité à + 0,7 % par rapport aux inscriptions du BP 2019.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Ce reversement est non indexé, par conséquent il est proposé de le reconduire à un montant identique à celui définitivement notifié par l'État en 2019, soit 15,89 millions d'euros.

La fiscalité indirecte

La TICPE et la taxe sur les cartes grises

Le montant global estimé pour 2020 au titre de ces 2 taxes est de 341,46 millions d'euros. Il est proposé d'inscrire un montant de 200,76 millions d'euros au titre de la TICPE, soit en augmentation de 2,97 millions d'euros (+ 1,5 %) par rapport au BP 2019.

La TICPE est composée de 2 parts :

- une part forfaitaire qui résulte des transferts de compétences, estimée à 157,64 millions d'euros pour 2020, en augmentation de 1,3 % par rapport au BP 2019;
- une part dite « modulation » estimée pour 2020 à 43,12 millions d'euros, en augmentation de 2,4 % par rapport à 2019, du fait du dynamisme constaté sur le territoire régional des assiettes de carburants sur lesquelles porte la TICPE.

S'agissant de la taxe sur les cartes grises, il est proposé d'inscrire un montant de 140,70 millions d'euros (contre 139 millions d'euros en 2019). Soit un léger dynamisme de + 1,2 %.

La TVA

L'article 149 de la loi de finances initiale pour 2017 octroie, à compter de 2018, une fraction de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui se substitue à la DGF. Il est proposé d'inscrire pour 2020, un montant de 204,34 millions d'euros, soit un dynamisme de + 4 % par rapport aux inscriptions 2019.

La TVA est une recette très dynamique, en lien étroit avec la croissance économique. Ainsi, les recettes de TVA effectivement attendues pour 2019 sont plus importantes que les recettes initialement inscrites au BP 2019 (+ 3,3 millions d'euros), ce qui explique le fort dynamisme appliqué aux inscriptions budgétaires de l'an passé pour cette recette.

Les recettes liées au financement de l'apprentissage

Comme évoqué dans les développements ci-dessus, la réforme du financement de l'apprentissage, initiée par la loi du 5 septembre 2018, modifie en profondeur les ressources d'apprentissage perçues par les Régions.

À compter de 2020, à titre prévisionnel, les composantes du panier des ressources régionales d'apprentissage, en section de fonctionnement, seront les suivantes :

- le fonds de soutien aux CFA : comme évoqué plus haut, les Régions conservent un rôle de péréquation territoriale destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires. Afin d'exercer leurs missions, les Régions se verront octroyer une enveloppe nationale estimée à 138 millions d'euros, soit, pour la Région des Pays de la Loire, une recette prévisionnelle de 11,6 millions d'euros;
- la TICPE « prime d'apprentissage » : cette recette est partiellement maintenue sur la période 2020-2022 afin de financer les contrats d'apprentissage conclus avant le 1^{er} janvier 2019 (date d'entrée en vigueur du dispositif unique d'aide versée par l'État). Pour 2020, cette recette est attendue à 7,1 millions d'euros.

Les recettes de la formation professionnelle

Cette recette comprend les deux composantes suivantes :

- une part de TICPE dont l'assiette est nationale et figée depuis 2012 et dont la quote-part de la Région est inchangée depuis 2014. Par conséquent, il est proposé de reconduire son montant de 14 millions d'euros sur la période 2020-2022;

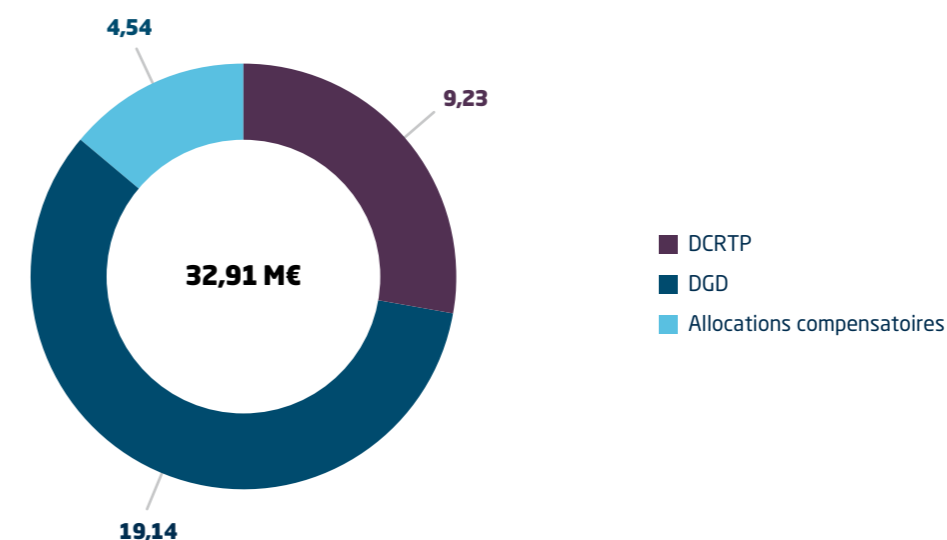
- les frais de gestion perçus par l'État au titre de la Taxe d'habitation et de la Cotisation économique territoriale. En rétrospective, cette recette connaissait un dynamisme annuel de + 2,5 %. Pour 2020, il est proposé de maintenir ce dynamisme, soit une dotation de 32,55 millions d'euros.

Les concours financiers de l'État

S'agissant de la section de fonctionnement, les concours financiers sont anticipés à hauteur de 32,91 millions d'euros, en baisse de 4,5 % par rapport aux inscriptions du BP 2019. Ces dotations sont détaillées ci-dessous :

- s'agissant de la DGD, il est proposé de reconduire en 2020 le montant notifié par les services de l'État au printemps 2019, soit 19,14 millions d'euros;
- la DCRTP pour 2020 est estimée à 9,23 millions d'euros, soit en baisse de 13,96 % par rapport à 2019;
- s'agissant des allocations compensatrices, il est proposé d'inscrire une recette de 4,53 millions d'euros, en baisse de 0,04 million d'euros par rapport aux inscriptions du BP 2019.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT



Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Au BP 2020, il est proposé d'inscrire un montant de 0,40 million d'euros en section de fonctionnement.

Les Opérations financières

Les recettes liées aux opérations financières sont proposées pour un montant de 2,4 millions d'euros, en hausse de 36,75 % par rapport au BP 2019. Elles regroupent les produits des opérations de marchés, les intérêts négatifs à percevoir sur les billets de trésorerie (liés aux emprunts de trésorerie à taux négatifs pour la Région) et les reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Les Recettes associées aux politiques régionales

En 2020, la mise en œuvre des politiques régionales permet d'anticiper la perception de 107,84 millions d'euros de recettes de fonctionnement, soit 50 % de plus qu'en 2019. Cette hausse provient de la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences et de l'accélération des remontées de dépenses au titre du Fonds social européen.

Recettes de gestion

Les prévisions de recettes de gestion reculent très légèrement de 0,67 % par rapport au BP 2019 et sont proposées à hauteur de 14,9 millions d'euros. Ces recettes tarifaires sont générées par les politiques régionales dans le domaine de la culture (Pass culture sport et Folle journée) ou des transports (ferroviaires et routiers hors transports Loi NOTRe) et sont prévues à hauteur de 1,84 million d'euros. Les recettes du Fonds académique de rémunération des personnels d'internat (FARPI) sont maintenues à 10 millions d'euros et les divers remboursements liés aux charges de personnel ou aux charges de structure et de gestion se stabilisent autour de 2,25 millions d'euros en 2020.

Redevances et loyers

Les recettes inscrites au titre des redevances et loyers s'affichent à 5,01 millions d'euros, soit en légère hausse de 0,37 %, pour suivre les quelques actualisations de tarifs prévues dans les diverses conventions d'occupation de locaux.

Remboursement d'avances et de prêts

Les produits des intérêts liés aux différents prêts et avances attribués par la Région aux opérateurs économiques du territoire sont inscrits pour un montant prévisionnel de 0,86 million d'euros, soit en léger recul de 7,34 % par rapport au BP 2019.

Recettes exceptionnelles

Pour 2020, les recettes exceptionnelles inscrites en fonctionnement sont estimées à 2,64 millions d'euros, soit en hausse de 1,47 million d'euros par rapport à 2019. Des reversements d'indemnisation sont attendus au titre des retards de livraison des rames Régio2N V200 et de rames Régiolis subis par la Région.

Participations

Les participations reçues en fonctionnement progressent nettement en 2020, passant de 40,26 millions d'euros en 2019 à 59,22 millions d'euros en raison des modalités retenues pour la mise en œuvre du Pacte d'investissement dans les compétences. Les réalisations effectuées dans le cadre de la convention financière 2019 doivent pouvoir générer 19,65 millions d'euros de recettes alors que les estimations du premier versement relatif à la mise en œuvre de la convention financière 2020 se portent à hauteur de 37,35 millions d'euros de recettes. Ainsi, 57 millions d'euros de participations sont prévus au BP 2020 au titre de ce plan.

Les autres participations à portée culturelle, environnementale ou liées aux différentes charges de structure et de gestion, reçues en fonctionnement, progressent de 22 % par rapport au BP 2019, pour s'afficher à 2,22 millions d'euros. Cette progression s'explique en particulier par l'inscription de 0,76 million d'euros de financement prévu dans la convention de partenariat « 10 000 accompagnements de PME vers l'industrie du futur » avec Bpifrance.

Fonds européens

Les remboursements effectifs du FSE progressent nettement grâce à l'accélération des remontées de dépenses. Ainsi, ces ressources sont fixées à 22,53 millions d'euros au BP 2020. Les recettes attendues au titre de l'assistance technique sur les 4 fonds (FEDER, FSE, FEAMP et FEADER) sont maintenues en 2020 à 3,47 millions d'euros. Ainsi au global, les recettes liées aux fonds européens évoluent de 10,30 millions d'euros en 2019 à 26 millions d'euros en 2020.

Recettes de transports loi NOTRe

Les recettes tarifaires de transports maritimes et routiers issues du transfert de compétences dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 sont proposées à 25,46 millions d'euros en 2020, soit en diminution de 8 %. Cette diminution s'explique par l'effet, en année pleine, de l'harmonisation des tarifs de transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la région des Pays de la Loire, proposée à l'occasion de la séance du Conseil régional de décembre 2018. Les recettes de transports scolaires représentent les deux tiers de ces recettes, soit 17,17 millions d'euros. Les transports interurbains produisent 6,98 millions d'euros de produits alors que les transports maritimes génèrent 1,31 million d'euros de recettes.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes fiscales

Le produit de la fiscalité locale attendu en section d'investissement s'élève à 60,43 millions d'euros, soit + 39,3 % par rapport au BP 2019.

Il est proposé d'inscrire un montant de 43,03 millions d'euros au titre de la TICPE attendue en section d'investissement.

Par ailleurs, la nouvelle dotation pour l'apprentissage est inscrite au BP 2020 pour un montant total de 17,40 millions d'euros. Sans précision dans le PLF 2020 sur les modalités de versement de cette nouvelle recette d'apprentissage, la Région l'inscrit sur une nature comptable de TICPE. Cette imputation sera modifiée, si nécessaire, ultérieurement.

Concours financiers

S'agissant des dotations de l'État reçues en section d'investissement, la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est proposée au budget primitif 2020 à hauteur de 23,12 millions d'euros, soit un montant identique à celui des exercices précédents.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Au BP 2020, l'inscription d'une recette d'investissement d'un montant de 18 millions d'euros est proposée.

Recettes associées aux politiques régionales

En section d'investissement, les recettes générées par la mise en œuvre des politiques régionales reculent au BP 2020 de 0,59 million d'euros par rapport au BP 2019. Elles sont proposées à hauteur de 168,27 millions d'euros.

Fonds européens

Le rythme de remontées de dépenses s'est accéléré en 2019 et se poursuivra en 2020. Ainsi, les recettes FEDER attendues en 2020 sont en hausse de 37 %, passant de 29 millions d'euros en 2019 à 40 millions d'euros en 2020. L'inscription des recettes FEADER et FEAMP dans le budget régional représente respectivement 98,44 millions d'euros et 4,29 millions d'euros à hauteur des dépenses inscrites en contrepartie.

Remboursements de prêts et avances

Les remboursements en capital des différents prêts et avances attribués par la Région aux opérateurs économiques du territoire sont prévus à 9,57 millions d'euros en recettes d'investissement.

Participations

Les participations attendues au BP 2020 en section d'investissement présentent une hausse de 6,8 millions d'euros par rapport au BP 2019, passant de 9,14 millions d'euros à 15,94 millions d'euros. Les principaux facteurs d'évolution résident dans l'avancée de projets significatifs comme la construction du futur CREPS à La Chapelle-sur-Erdre (4,3 millions d'euros de recettes inscrites), du projet d'aménagement du musée de Fontevraud (4 millions d'euros de recettes attendues du fonds de dotation de la fondation des époux Cligman), du projet de construction du Campus de Saumur (1,94 million d'euros). Les premiers travaux relatifs au volet formation du futur QHU déclencheront également 0,8 million d'euros de participations. Par ailleurs, en raison d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Région des Pays de la Loire et la ville d'Aizenay pour la construction du lycée et d'un ensemble d'équipements sportifs sur la commune, 1,8 million d'euros de recettes sont attendus de la ville d'Aizenay au titre du remboursement des dépenses engagées par la Région au nom et pour le compte de la ville pour la construction du gymnase. De même, concernant les travaux d'aménagement de la zone de solidarité de La Faute-sur-Mer, 1,46 million d'euros de recettes seront remboursés par la ville au regard des dépenses engagées par la Région au nom et pour le compte de la ville de La Faute-sur-Mer. D'autre part, 1,63 million d'euros seront perçus dans le cadre d'opérations de construction ou de réhabilitation des IUT d'Angers et du Mans, du Pôle régional de formation santé-social de Laval ou de l'Ensam Hall technologique. Enfin, le solde du financement de l'appel à projets « Entreprendre dans les territoires fragiles », mené en coopération avec Agence France Entrepreneur, est estimé à 0,25 million d'euros pour 2020.

Autres recettes

Les autres recettes sont inscrites pour 30 000 euros et permettent de valoriser toutes les actions menées dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire, et notamment les cessions d'immobilisation de mobiliers ou véhicules et en particulier des lycées.

Opérations financières

Les recettes d'investissement liées aux opérations financières sont proposées à hauteur de 1,5 million d'euros et croissent de 12 % par rapport au BP 2019. Ces recettes proviennent de la récupération de TVA escomptée sur les opérations d'aménagements du musée de Fontevraud.

DES POLITIQUES RÉGIONALES AMBITIEUSES AU SERVICE DES PRIORITÉS DU TERRITOIRE

MISSION 1. Le combat pour l'emploi local

Action 1. Faire émerger les PME du futur

Accompagner les entreprises ligériennes dans leurs adaptations à l'économie du futur

L'économie est en perpétuel changement, les dispositifs d'accompagnement de la Région au bénéfice des entrepreneurs ligériens permettent de **répondre aux besoins relatifs à chaque étape de la vie de l'entreprise dans l'optique de faire émerger la PME du futur.**

Le dispositif **Parcours Entrepreneur**, qui fait suite au transfert de l'ancien dispositif national NACRE, **accompagne les porteurs de projet pour favoriser la création d'entreprise.** Fin août 2019, soit 24 mois après le lancement du dispositif, on compte 2 149 bénéficiaires, dont 894 ont créé une entreprise. Le nouveau marché est en cours de définition pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, en Pays de la Loire, plus de 20 % des entrepreneurs souhaitent céder à moins d'un an, et 45 % des entrepreneurs ligériens ont cinquante ans et plus. Ainsi la continuité de l'activité de ces entreprises est un enjeu majeur, et en particulier pour les territoires ruraux. **La Région poursuit son effort d'accompagnement des cédants et des repreneurs au titre de la transmission/reprise d'entreprise.** La confédération des PME (CPME) des Pays de la Loire a élaboré un plan d'actions pour la période 2017 - 2020 afin de mieux cibler et mieux accompagner les cédants potentiels dans une recherche de pérennisation des TPE et PME et de rationaliser des coûts de cession. La première phase, conduite de septembre 2017 à mars 2018, consistait à **mener une étude préalable à l'accompagnement des cédants** en réalisant un diagnostic quantitatif et qualitatif auprès de dirigeants ligériens.

Ce travail a permis d'identifier les freins à la cession et les besoins des cédants selon la taille de leur entreprise, le secteur d'activité ou encore la localisation géographique, et d'élaborer un plan d'actions à mener. La seconde phase se déroulera sur 16 mois. Il s'agira **d'informer, de sensibiliser les cédants éventuels et d'accompagner individuellement les cédants effectifs.** La cible prioritaire retenue est celle des dirigeants d'entreprise de moins de 20 salariés. Le plan d'actions sera décliné sur tout le territoire ligérien. La première phase a été soutenue financièrement par la Région à hauteur de 21 146 €. Pour la seconde phase, une subvention de 60 877 € a été allouée lors de la Commission permanente de novembre 2018.

L'école des entrepreneurs Pays de la Loire Accélérateur, dont la troisième promotion a été lancée en octobre 2019 avec 15 entreprises, continuera son développement alors que le parcours de la première promotion s'est achevé en 2019.

Le recul sur cette première promotion est très positif : 89 % des dirigeants participants seraient prêts à intégrer un nouvel accélérateur (évolution moyenne du chiffre d'affaires de + 32 %, augmentation de 100 % du CA export, croissance moyenne des effectifs de 19 %).

Par ailleurs, la Région réitère son soutien à la **chaire Entrepreneuriat familial et société** créée par l'école de management Audencia en 2013. En 2017, la chaire a ouvert **un observatoire régional de l'entrepreneuriat familial, avec le soutien financier de la Région** à hauteur de 20 000 €.

La Région accompagne et conseille les PME, en particulier dans la phase de construction et de consolidation de leurs financements grâce à différents dispositifs. **Le dispositif unique Pays de la Loire Conseil, qui a soutenu 132 dossiers en 2019, est reconduit** avec une dotation complémentaire dans le cadre du Plan de bataille pour l'emploi pour la structuration de la fonction RH dans les entreprises. **En 2019, le dispositif Dinamic (soutenu par le Fonds européen pour le développement régional, mobilisé par la Région) a été rejoint par 120 nouvelles entreprises.** Depuis 2007, plus de 1 300 entreprises se sont engagées dans plus de 1 500 projets Dinamic.

Afin de répondre à l'évolution de la conjoncture, un nouveau module Industrie du futur a été lancé en 2019, pour préparer l'acquisition de nouvelles briques technologiques, ainsi que le développement d'un **module centré sur la proposition de valeur** de l'entreprise et le **renforcement du volet numérique** dans l'ensemble des modules existants.

Concernant le financement des entreprises, le **fonds de fonds**, projet phare pour la politique de soutien en fonds propres de la Région, s'est concrétisé en 2019. **L'accès au financement pour les entreprises est simplifié et l'action régionale est optimisée en privilégiant une intervention par les outils d'ingénierie financière** (prêts, garanties, fonds propres). Ce nouveau véhicule professionnalise l'activité d'investissement, diversifie les risques et optimise la performance globale du dispositif en investissant dans des fonds « sous-jacents ».

En 2020, le fonds de fonds permettra de donner une meilleure visibilité sur l'engagement financier de la Région et de mobiliser de ressources financières complémentaires (50,6 millions d'euros pourront ainsi être investis sur les cinq prochaines années, 90,8 millions d'euros sur les dix prochaines années, dont 48,1 millions d'euros pour le volet co-investissement et 42,7 millions d'euros sur le volet holding).

Ainsi, l'activité de holding du fonds de fonds permettra à la Région de poursuivre ses efforts pour **combler les failles du marché sur les segments moins bien couverts (amorçage et préamorçage, développement sur des petits tickets) mais aussi pour mener des actions offensives sur les secteurs d'activité/filières qui présentent des potentiels importants** (industrie du futur, croissance bleue, croissance verte).

À ce jour, 69 entreprises sont accompagnées sur l'activité de co-investissement pour un investissement global de 15,4 millions d'euros. L'activité de holding regroupe aujourd'hui 9 fonds sous-jacents pour un montant total de souscriptions de 28,5 millions d'euros. Ces fonds sous-jacents ont notamment pris des participations dans 139 entreprises en Pays de la Loire.

Outre l'activité de fonds de fonds, les dispositifs de financement de la vie de l'entreprise continueront en 2019 d'être abondés par la Région dans une **logique d'amélioration continue, de subsidiarité et d'optimisation de l'effet de levier.**

Au total, 135 primes Pays de la Loire Prime création ont été allouées depuis le début du dispositif en 2017, soit 874 250 € de subventions, dont près de deux tiers concernent le volet création d'emplois, depuis le travail d'optimisation de son positionnement mené en 2018.

De la même manière, le fonds Pays de la Loire Transmission reprise a fait l'objet d'un audit de positionnement fin 2018. Il vise à octroyer des prêts d'honneur (pouvant aller jusqu'à 40 000 € voire 60 000 € en cas de projet porté par plusieurs associés) à des repreneurs soutenus par les réseaux d'accompagnement locaux (Plateforme d'initiative locale, Réseau entreprendre...).

Il s'agit d'un financement supplémentaire afin de créer un effet-levier favorisant la réussite du projet, **en renforçant les fonds propres du repreneur, et ainsi de sécuriser une part du risque pris par la banque et les réseaux** dans le financement de la reprise. À côté du prêt d'honneur, le réseau apporte un parrainage ou des conseils pour ne pas rester isolé et être conseillé dans ses choix et sa posture de nouveau chef d'entreprise. **Au 30 septembre 2019 et depuis la création du fonds, 252 repreneurs ont été soutenus pour 4,7 millions d'euros de prêts engagés (soit 18 650 € de prêt moyen). Ainsi, 2 470 emplois ont été maintenus ou créés. Pour 2020, il est prévu d'accompagner 110 projets de reprise.**

Le dispositif **Pays de la Loire Commerce artisanat (PLCA)** a permis d'aider 89 entreprises de commerces en 2019, soit 10 de plus que l'année précédente. Il sera poursuivi en 2020, avec un objectif de 110 projets, pour un montant moyen de 13 000 €. Les mesures nouvelles en faveur du commerce du futur lancées en 2019 seront déployées et amplifiées en 2020. Dans le cadre de l'appel à projets régional « Entreprendre dans les territoires fragiles » lancé par la Région des Pays de la Loire et l'Agence France entrepreneurs, trois projets innovants ont été sélectionnés. **Ce partenariat d'un montant de 1 million d'euros sera déployé jusqu'en juin 2020.**

La mise en œuvre du **Plan Industrie du futur** se poursuit, avec en 2020 l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Industrie du futur destiné à faire bénéficier les entreprises d'un parcours individualisé de modernisation : 133 entreprises ont été accompagnées depuis juin 2017 dans le cadre de cet AMI, qui suscite une claire adhésion de la part des industriels en ce qu'il leur permet un engagement plus serein dans une démarche de modernisation. En 2020, l'ambition est d'accompagner environ 60 sociétés supplémentaires.

Ouvrir les entreprises ligériennes aux opportunités de l'économie mondiale

Après le lancement officiel de la **Team France Export Pays de la Loire** en septembre 2018, avec les partenaires que sont la CCI, Business France et Bpifrance, l'année 2020 devra consolider sa mise en œuvre opérationnelle afin d'accompagner plus d'entreprises à l'export.

Comme rappelé par le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères, la Région sera le pilote avec ses partenaires pour faire évoluer favorablement les chiffres du commerce extérieur dans chaque région. En Pays de la Loire, cette feuille de route internationale – export et invest – sera pilotée au sein du Hub International qui réunit les représentants de l'État, de Business France, des Chambres consulaires, des CCEF, de Bpifrance, des douanes, de Solutions & Co... Les Pays de la Loire ont enclenché une dynamique positive au niveau du nombre de PME exportatrices entre 2015 et 2018 mais doivent poursuivre leurs efforts pour combler leur retard en la matière.

Par ailleurs, la Région amplifiera encore les **démarches d'accompagnement et de diagnostic des potentiels à l'export** en repérant de nouvelles entreprises bénéficiaires. Elle sera appuyée en cela par la mise en œuvre opérationnelle de la Team France Export Pays de la Loire qui s'est traduite, dans un premier temps, par le déploiement sur l'ensemble de la région de 13 conseillers internationaux issus de la CCI et de Business France et, dans un second temps, par la mise en place d'une plateforme numérique des solutions.

Cette équipe poursuivra la promotion et la mise en œuvre du **pack export renforcé en 2019 dans sa dimension RH. Pour rappel**, le dispositif Emploi export a connu sa première année complète de fonctionnement et la demande des entreprises est en nette augmentation. C'est un signe très positif prouvant que les entreprises souhaitent renforcer dans la durée leurs ressources humaines à l'international (46 PME ont recruté un Emploi export en CDI depuis septembre 2018). **En 2020, le pack export sera à nouveau étoffé** dans cette dimension en soutenant l'acquisition de compétences export par les salariés.

Suite au succès des missions collectives organisées en 2019 (dont le développement d'opportunités aéronautiques au Maroc et la forte mobilisation des entreprises sur les missions en Europe), la Région maintiendra, en lien avec ses partenaires économiques, son soutien aux initiatives collectives à l'export et proposera aux entreprises régionales des différentes filières d'excellence **un agenda régional 2020 de missions économiques et de salons internationaux stratégiques** (aéronautique, automobile, numérique/tech, IAA, pêche, végétal spécialisé, nautisme, industrie du futur, EMR, santé/biotech, etc.). Le croisement innovation et international sera toujours au cœur de la stratégie internationale.

Le dispositif des envoyés spéciaux (zone Asie, zone Amérique du Nord, zone Afrique) a quant à lui amplifié les missions collectives économiques dans l'ensemble des filières économiques du territoire et **commence à porter ses fruits sur la détection d'opportunités d'affaires pour nos entreprises** (French GourMay à Hong-Kong, Croissance bleue avec l'État de Washington, forte mobilisation des entreprises sur l'agroalimentaire en Côte d'Ivoire...).

De plus, le « Book 2020, opportunités et tendances à l'international » sera à nouveau publié en début d'année, compilant ainsi les orientations pays cibles/filières (y compris Europe, Maghreb et Moyen-Orient), fruit du travail de la direction Affaires internationales et des 3 envoyés spéciaux des Pays de la Loire.

Enfin, **la Région poursuivra la mise en œuvre du Contrat de croissance entreprise et inscrira le volet export dans ce dernier afin que les entreprises régionales déjà exportatrices deviennent de vraies ambassadrices auprès de leurs pairs.**

Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs ligériens

Avec 46,1 millions d'euros d'autorisations de programme (soit + 55 %) et 5,9 millions d'euros d'autorisations d'engagement, ce budget marque clairement une accélération. La mise en paiement des dossiers du PDRR (ARIAA, PCAE...) implique également une **forte mobilisation de crédits de paiement d'investissement** (24 millions d'euros).

La présence affirmée sur le territoire régional en 2018 (réunions départementales, appels à projets...) porte ses fruits, une augmentation significative du nombre de dossiers d'aide à l'investissement des entreprises agroalimentaires a été observée sur 2019.

Pour cette année 2020, dernière année de la période de programmation des fonds européens 2014-2020, la Région maintiendra ses efforts pour la modernisation des exploitations agricoles. Il est attendu de l'État qu'il fasse de même, en cohérence avec son ambition affichée dans le Grand plan d'investissement volet agricole.

En 2020, la Région veillera à décliner opérationnellement le plan de développement de la **filière Forêt-Bois voté en octobre 2019**. Ce plan est l'occasion d'impulser un engagement régional renforcé afin d'accompagner la dynamique de projets, de l'amont à l'aval de la filière.

En 2018, la Région a voté un plan ambitieux pour l'agriculture biologique. Ce plan a été mis en œuvre avec notamment 3,2 millions d'euros de crédits mobilisés et un appel à projets de 400 000 €. Sur 2020, **elle sera attentive à ce que le Plan ambition bio 2022 annoncé par l'État puisse répondre aux attentes des agriculteurs ligériens.**

S'agissant de la pêche et de l'aquaculture, il est prévu en 2020 une augmentation des besoins sur certains dispositifs (mesure 48 Investissements productifs en aquaculture, augmentation du financement dédié aux projets collectifs et à l'appel à projets annuel pêche aquaculture, augmentation du nombre d'installations en saliculture).

La Région, en lien avec 6 autres Régions d'Europe, accompagnera aussi la mise en œuvre du projet Interreg Régions4Foods qui vise à développer les échanges entre Régions sur l'ensemble de la chaîne de production alimentaire afin de créer des synergies et des opportunités en identifiant les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres territoires.

Action 2. Faire des grandes mutations un moteur de production

Faire rayonner les filières d'excellence des Pays de la Loire

En 2019, la Région a travaillé en concertation avec les partenaires sur un parcours d'accompagnement à l'innovation facilitant la lisibilité pour les entreprises ligériennes. L'enjeu est désormais de **doter le territoire des moyens de rayonner au-delà de ses frontières**. En effet, ces dernières années les projets structurants se sont démultipliés et les différents acteurs (technopoles, pôles de compétitivité, centres de transfert de technologie) se sont structurés.

Ainsi, après une année consacrée à l'accompagnement des pôles de compétitivité (9 sur le territoire ligérien) dans le cadre de la phase IV des pôles pour la période 2019-2022, la Région poursuit son effort dans un contexte de **régionalisation des pôles** voulu par l'État. Les modalités de cette régionalisation sont encore à définir, notamment en termes de transfert des ressources concernées. En tout état de cause, la Région des Pays de la Loire s'est engagée à maintenir les montants régionaux consacrés au financement de ces pôles pour l'année 2020 et à différer la mise en place d'une part variable pour l'ensemble des pôles. Par ailleurs, en concertation avec les pôles, elle a mis en place un appel à projets d'innovation collaborative doté **de 3,3 millions d'euros** pour accompagner en priorité les PME.

Le changement d'échelle et la mise en réseau des Technocampus existants et à venir se feront en 2020. Après le transfert des missions du GIP Technocampus (dont la dissolution sera effective au premier trimestre 2020) à l'Agence régionale et la structuration de la **nouvelle offre de services sur le Technocampus smart factory, le Technocampus électronique et internet des objets a été inauguré en décembre 2019.**

En 2020, les travaux du Technocampus acoustique seront lancés, et le Technocampus robotique et cobotique sera inauguré. La Région travaillera également à un audit des besoins du territoire en matière d'énergie qui permettra d'évaluer l'opportunité de lancer un nouveau technocampus sur ce domaine.

Plus largement, la définition de l'offre de services aux entreprises dans le cadre des Technocampus fait l'objet d'un important travail de redéfinition, qui portera ses fruits en matière de communication en 2020, avec des briques R&D, formation et études industrielles formalisées. La mise en réseau des Technocampus s'incarnera également concrètement avec un travail collaboratif renforcé, notamment entre Proxinnov, WeNetwork et Clarté, dans le cadre de l'appel à projets national Plateforme d'accélération vers l'industrie du futur.

Parallèlement, en 2020, la Région poursuivra la **mise en œuvre des mesures du rapport Ensemble pour innover**, adopté lors de la session du budget supplémentaire en juin 2018.

Deux nouvelles sessions test de l'Innovation tour, démarche de *learning* régionale destinée à sensibiliser les dirigeants d'entreprise aux enjeux de l'innovation et à la découverte des ressources existantes en région, sont programmées pour l'année 2020. La session test de 2019 a permis de confirmer l'intérêt du dispositif pour les entreprises peu sensibilisées au parcours d'accompagnement à l'innovation. Un effort supplémentaire sera fait en 2020 pour amplifier le recrutement des entreprises bénéficiaires, souvent absentes des réseaux traditionnels soutenus par la Région, en s'appuyant notamment sur les EPCI.

Enfin, forte du succès du Printemps de l'innovation, désormais bien inscrit dans le paysage, la Région renouvellera l'expérience en mai et juin 2020.

La Région constate aussi le succès de l'initiative Résolutions, avec **16 appels à solutions Résolutions lancés depuis 2017, soit 63 binômes lauréats représentant 1,26 million d'euros d'aides directes aux entreprises**.

En 2020, **6 nouveaux appels à projets seront lancés**, avec 4 thématiques récurrentes (tourisme, sports et loisirs de demain; RH emploi; industrie du futur; agriculture et agroalimentaire du futur) et **2 nouvelles thématiques** (FINTECH et CLIPPER).

Avec le **Plan régional sur l'économie numérique** voté en juin 2017, la Région entend renforcer les atouts numériques du territoire, diffuser les enjeux de la numérisation dans les filières stratégiques de l'économie ligérienne, et être identifiée comme un **territoire d'excellence numérique**.

En 2019, la Région a répondu aux besoins des PME avec le **dispositif Pays de la Loire Investissement numérique** grâce à une enveloppe de 2,5 millions d'euros, permettant de traiter 240 dossiers (objectif initial de 200) d'une valeur moyenne proche de 10 500 € après en avoir soutenu 182 en 2018. L'innovation dans les entreprises numériques sera soutenue par les mesures Ensemble pour innover, ainsi que par le soutien aux acteurs clés du territoire.

La 4^e année de mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) permettra de poursuivre l'ensemble des actions engagées, **de soutenir des projets structurants pour le territoire** (investissements privés, projets cyclables...) et de lancer de nouvelles actions pour soutenir la croissance touristique, notamment des clientèles internationales, des Pays de la Loire. **La Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole ont ainsi obtenu l'organisation de la 15^e édition du salon Rendez-vous en France / Atlantic Loire Valley les 24 et 25 mars 2020**. Cet événement, premier salon professionnel international de l'offre touristique française, offrira une magnifique vitrine internationale aux offres ligériennes. Les professionnels du tourisme exposants auront ainsi l'opportunité de rencontrer, durant deux journées, près de 900 prescripteurs internationaux qui seront par ailleurs invités à découvrir *in situ* les sites touristiques les plus emblématiques des Pays de la Loire à travers 15 « pré-tours ».

Avec le **Plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire**, adopté en juin 2018, la Région soutient une filière ligérienne d'excellence. Le thème **Port du futur** marquera le premier semestre 2020. Les résultats de l'appel à projets Pays de la Loire Port de plaisance innovant seront présentés en février 2020. D'autres éditions d'appels à projets portuaires pourront être lancées en 2020. La Région soutient également **l'émergence d'une filière d'excellence de la déconstruction et du recyclage** des bateaux de plaisance.

Les solides capacités industrielles, les compétences scientifiques et les infrastructures portuaires adaptées font des Pays de la Loire le premier pôle industriel français pour les énergies marines renouvelables, avec 37 % de l'emploi français. L'année 2019 a été marquée par l'obtention de l'autorisation d'exploiter le parc du banc de Guérande, qui constituera le premier parc commercial posé français, et les négociations relatives à la planification pluriannuelle de l'énergie. En 2020, il s'agira de **réussir à optimiser les retombées territoriales liées à ce premier parc et aboutir l'autorisation du parc Yeu-Noirmoutier**, en bonne intelligence avec les différents usagers de la mer, dont les pêcheurs. De plus, ce marché étant plus développé à l'international qu'en France, l'enjeu consiste à accompagner nos acteurs sur ces derniers, tout en maintenant un effort d'innovation. 2020 sera également l'année de l'accueil de l'événement international Seanergy qui sera l'occasion de mettre en valeur les savoir-faire locaux et de dynamiser l'attractivité de la filière (plus de 4000 participants attendus, incluant des délégations internationales).

Afin de favoriser l'émergence de la filière microalgues, en 2019, la Région a accompagné des actions *booster* : elle a notamment réuni à plusieurs reprises un groupe de travail représentatif de la filière, soutenu trois projets d'innovation à hauteur de 595 000 € et les travaux d'extension d'Algosolis à hauteur de 134 000 €, et s'est saisie de la problématique du règlement européen sur la production biologique des microalgues.

En 2020, il s'agira d'adopter la **Feuille de route collective en faveur de la filière microalgues**. D'ores et déjà, il ressort l'ambition de faire changer d'échelle cette filière en la faisant connaître et en favorisant le développement de ses applications et de la production, en s'appuyant notamment sur la R&D tout en déployant des services adaptés.

En 2020, une feuille de route dédiée à la **filière hydrogène** sera adoptée. Cette filière est à la fois contributrice de la Feuille de route transition énergétique pour la Région des Pays de la Loire, mais également un **axe stratégique pour le développement de l'emploi, l'aménagement du territoire et le déploiement des énergies propres**. C'est pourquoi il est prévu un budget afin de soutenir les projets économiques de nature à renforcer la chaîne de valeur.

Poursuivre le soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ligérienne

L'action régionale en faveur des entreprises de l'ESS se concrétise par **l'ouverture des dispositifs classiques d'accompagnement des entreprises aux porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire**.

En phase avec les nouvelles orientations adoptées par la CRESS, la Région a choisi de concentrer son soutien aux réseaux départementaux de l'ESS sur **l'accompagnement auprès des porteurs de projet et sur le maillage du territoire en termes d'innovation sociale**.

Pour ce faire, **elle a organisé en 2019 des rencontres départementales : l'ESS Tour**, associant les EPCI, les développeurs économiques de l'Agence régionale, les partenaires d'accompagnement à la création « classiques » et les acteurs de l'ESS pour favoriser l'acculturation.

En termes d'innovation sociale, la Région a choisi en 2019 de doter les réseaux départementaux de l'ESS de moyens supplémentaires pour proposer un maillage sur l'ensemble du territoire en termes d'accompagnement des porteurs de projet et de professionnalisation des bénévoles en charge de cette activité. Elle a donc dégagé 210 000 € en plus de l'accompagnement classique de ces réseaux.

Un budget de 1,4 million d'euros a été voté en 2019 pour l'accompagnement de l'ESS et de l'innovation sociale. En 2020, la Région étudie le lancement d'un appel à projets au titre de l'innovation sociale, avec le soutien des partenaires du territoire et en cohérence avec la Stratégie régionale de l'ESS et le volet ESS du SRDEII.

Créer les conditions d'une économie de la connaissance en Pays de la Loire

L'année 2020 sera marquée par les travaux d'élaboration du futur **Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** pour adoption à la session de juin 2020.

La nouvelle ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche, adoptée fin 2016, a fixé 3 grandes priorités à l'action régionale.

La première priorité est de **renforcer les secteurs scientifiques de la région, reconnus pour leur excellence**. Ce soutien passe par l'investissement dans les projets des femmes et des hommes qui, grâce à leurs talents, font avancer les connaissances scientifiques à l'origine de l'économie de demain. Cette politique de soutien aux talents cible, d'une part, les chercheurs internationalement reconnus, et d'autre part, les jeunes chercheurs à haut potentiel.

Ainsi, le dispositif Connect talent soutient l'arrivée de chercheurs seniors en Pays de la Loire, afin qu'ils y développent de nouvelles dynamiques de portée mondiale, au bénéfice de la prospérité et de la visibilité de notre territoire. Dans un contexte de recrutement mondialisé, et dans le but de **renforcer la performance de notre territoire en matière d'attractivité**, une évaluation du dispositif Connect talent a été menée en 2019. **Grâce au retour d'expérience des lauréats, venus du monde entier et installés en région depuis 2015, ce dispositif sera bonifié au cours de l'année 2020.**

Pour **accompagner la nouvelle génération de chercheurs prometteurs**, la Région reconduira 2 dispositifs phares en 2020 :

- **le dispositif Étoiles montantes, élaboré en 2017, est conçu pour doper les ambitions de nos chercheurs prometteurs.** Il permet de soutenir leurs travaux en vue d'une candidature à la compétition européenne de l'ERC (meilleur chercheur en Europe par secteur scientifique). La Région incite ces chercheurs à atteindre, très rapidement, le meilleur niveau et à faire effet de levier sur les financements européens de la recherche;
- **le dispositif Pulsar - académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire, élaboré en 2019, vise à préparer la relève** en optimisant le démarrage de carrière des jeunes chercheurs nouvellement recrutés par les grands organismes nationaux (CNRS, INSERM...) et qui s'installent en Pays de la Loire.

À l'échelle collective, la Région investit dans la durée, pour **donner aux chercheurs les moyens d'une recherche compétitive**. Ainsi, grâce au financement continu de la Région aux infrastructures immobilières, équipements scientifiques et aux emplois hautement qualifiés, dans le cadre du CPER et au-delà, elle contribue à renforcer notre potentiel académique. L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du futur Contrat de projets (CPER), à négocier avec l'État et les collectivités locales, en articulation avec le futur Fonds européen pour le développement régional (FEDER) 2021-2027. Cette priorité se traduira également par un soutien affirmé aux projets d'excellence lauréats des investissements d'Avenir, citons notamment **NExT de l'AAP ISITE, le ressourcement scientifique de l'IRT Jules-Verne, l'EUR d'acoustique et les éventuels lauréats 2020 des appels en cours**. **En 2020, la Région envisage par ailleurs de prendre la maîtrise d'ouvrage du projet de Campus santé sur l'Île de Nantes, projet stratégique et fondamental pour la santé du futur, qui doit permettre le rayonnement national et international du site nantais.**

La deuxième priorité est concentrée sur **l'accroissement des liens avec les entreprises pour mobiliser les compétences académiques au bénéfice de l'innovation, du développement de l'économie et de l'emploi**. C'est la raison pour laquelle la Région a financé depuis plusieurs années le programme RFI, dont le but était le décloisonnement de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des secteurs stratégiques pour notre territoire : santé, matériaux, numérique, électronique, agriculture et agroalimentaire, végétal, tourisme, EMR...

Parmi ses 12 RFI, la Région souhaite capitaliser sur les réseaux constitués qui ont fait la preuve de leur reconnaissance nationale et internationale, et tout particulièrement ceux en mesure de contribuer à la montée en puissance des Technocampus au cœur de la Stratégie régionale de développement économique. En effet, les dépenses de R&D des entreprises des Pays de la Loire restent en retrait par rapport aux objectifs nationaux (1 % du PIB contre un objectif de 2 %). C'est la raison pour laquelle l'année 2020 verra le **renforcement des synergies entre les politiques de développement économique et d'enseignement supérieur et de recherche, socle de l'économie de la connaissance**.

Dès 2018 avec l'adoption des mesures Ensemble pour innover, la Région a imprimé cette volonté. L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle du nouveau **dispositif Exp'R qui sera amplifié en 2020**. Il permet une première expérience de recherche industrielle aux étudiants de master au sein des entreprises régionales. Ce dispositif est à présent doté d'une plateforme en ligne au service de la mise en relation entreprises - étudiants. Par ailleurs, le **dispositif de chaires industrielles** entrera pleinement en fonction en 2020. Ainsi, des partenariats durables entre entreprises et laboratoires régionaux seront encouragés **pour stimuler à la fois les transferts de technologies des laboratoires vers le tissu économique régional et nourrir les travaux de recherche de problématiques industrielles**.

Enfin, **l'investissement pour la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle** constitue le dernier volet de notre stratégie en matière d'enseignement supérieur. Les Pays de la Loire font face à un défi démographique de la population estudiantine, sans précédent et durable. Les dépenses prévues sur la période 2018-2021 **accompagnent donc les investissements structurants** pour :

- accompagner le défi démographique;
- soutenir le développement de l'offre de formation des établissements publics et privés, y compris via de nouveaux usages du numérique;
- garantir de bonnes conditions d'accueil des étudiants sur tous les territoires universitaires régionaux.

En effet, la Région fait de la réussite professionnelle des jeunes une priorité. Ainsi, les modifications législatives intervenues en septembre 2018 prévoient à présent le partage de compétence entre État et Région en matière d'orientation des jeunes. Après le vote de la Feuille de route régionale en matière d'orientation votée en juin 2019, l'année 2020 sera consacrée à la mise en œuvre des mesures. La Région soutiendra notamment le projet Étoile, lauréat du PIA Territoire d'innovation pédagogique, porté conjointement avec les universités, le rectorat et le Carif-Oref, pour une mobilisation de l'enseignement supérieur au profit d'une meilleure orientation des jeunes. À cette occasion, en 2020, **la politique d'accompagnement à la réussite des jeunes sur tous les territoires régionaux (urbains et ruraux) sera amplifiée**.

Enfin, à la suite des travaux de la Conférence régionale de l'enseignement supérieur (CRESUP) menés en 2019, les partenariats internationaux stratégiques des établissements ligériens seront encouragés et la construction d'une offre de formation d'excellence sera accompagnée pour faire rayonner notre territoire, à l'échelle européenne tout particulièrement.

Action 3. Faire de la formation la garantie des emplois de demain

Face aux changements institutionnels et aux évolutions d'un monde du travail toujours en mouvement, **la Région adapte en permanence l'ensemble des actions de formation**, du lycée à l'enseignement supérieur et de l'apprentissage à la formation professionnelle, afin de faciliter l'accès à l'emploi des Ligériens. Pour une mise en œuvre la plus efficace possible, **la Région fédère l'ensemble des acteurs impliqués autour de sa compétence renforcée en matière d'orientation.**

Mettre en œuvre des solutions pragmatiques et innovantes pour une orientation tout au long de la vie

Trouver sa voie, découvrir ses talents, détecter les métiers de demain, rebondir, favoriser les rencontres entre le monde de l'entreprise et de l'éducation, s'orienter tout au long de la vie : la Région voit son rôle renforcé en matière d'orientation avec la loi **Pour la liberté de choisir son avenir professionnel** du 5 septembre 2018.

La Région va désormais mettre en œuvre des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves, des apprentis et des étudiants comme de leurs familles, en partenariat avec le Rectorat. En complément de cette nouvelle mission, elle continuera à jouer un rôle de coordination avec les acteurs de l'orientation qui interviennent auprès des salariés et des demandeurs d'emploi.

Un **Plan régional pour l'orientation** a été voté par le Conseil régional le 17 juin dernier à l'issue d'une large consultation et de l'organisation d'un Grenelle de l'orientation rassemblant tous les acteurs de l'orientation : plus de 250 personnes auditionnées, plus de 6 000 jeunes sondés et près de 500 personnes réunies lors de notre Grenelle.

Le Plan pour l'orientation tout au long de la vie qui vous est présenté dans ce rapport est le fruit de ce travail d'écoute, de concertation et de proposition. Il s'articule en **4 axes et 23 mesures**. Les trois premiers axes sont consacrés à la découverte, au choix et au rebond vers un métier. Le quatrième axe coordonne l'ensemble de ces mesures. Ce plan est au service d'une seule ambition, celle de permettre, d'encourager et de faciliter l'orientation de tous les Ligériens tout au long de la vie.

Les premières briques de ce plan ont été lancées en octobre 2019 avec notamment le **lancement des 2 premiers Orientibus** qui ont vocation à sillonner le territoire pour atteindre l'objectif d'un Orientibus par département d'ici à la fin du mandat.

Bien au-delà des faibles moyens transférés par l'État pour exercer cette compétence, la Région investit dans la compétence humaine pour mettre en œuvre et innover dans l'exercice de cette nouvelle politique publique en créant une **Direction de l'orientation, animation territoriale et insertion professionnelle** pour être au plus près des partenaires de l'orientation sur le terrain. Cette direction, en cours d'installation, sera opérationnelle début 2020.

Enfin, ce plan est aussi l'occasion de porter une attention à l'orientation des publics les plus fragiles, notamment les décrocheurs, avec la création d'un service décrochage et insertion professionnelle à travers notamment l'expérimentation d'un appui des plateformes de suivi du décrochage. La Région marque ainsi son attachement à investir tous les champs permettant de favoriser une bonne orientation vers l'insertion professionnelle, qui est la marque de fabrique du Plan de bataille pour l'emploi.

Prendre un nouveau rôle dans le domaine de l'apprentissage

À partir du 1^{er} janvier 2020, la réforme d'ampleur de l'apprentissage issue de la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 entraîne un changement complet du modèle de l'apprentissage. La régulation des formations par apprentissage est désormais assurée par France Compétences, nouvelle agence publique quadripartite (État, organisations syndicales, organisations professionnelles d'employeurs, Régions). Le financement est confié aux branches professionnelles et à leurs opérateurs de compétences (OPCO). Dès le 1^{er} janvier 2020, les CFA seront financés « au contrat » par les OPCO.

Cette réforme intervient alors que le Plan de relance issu du Grenelle régional de l'apprentissage s'est traduit par **une progression des effectifs sans précédent dans les CFA régionaux**. Avec 33 092 apprentis au 15 novembre 2019, les CFA régionaux comptent 6 340 apprentis supplémentaires par rapport à 2015, soit une progression des effectifs de 24 % en quatre rentrées. **La proportion d'apprentis** parmi les jeunes de 16 - 25 ans en Pays de la Loire (6,3 %) est **la plus élevée de France**.

Cette évolution est le reflet du rôle pivot que la Région a pu jouer pour articuler les différents acteurs de l'apprentissage et, plus fondamentalement, pour redonner confiance aux jeunes, aux familles et aux entreprises dans l'excellence de cette voie de formation professionnelle initiale.

La loi du 5 septembre 2018 confère à la Région un tout nouveau rôle, bien plus circonscrit. La Région pourra contribuer « *au financement des centres de formation des apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient* ».

Comme cela a été présenté lors de la session des 17 et 18 octobre 2019, ces missions vont s'opérer dans un contexte financier très contraint par la décision de l'État de ne pas compenser le produit de formation continue de 19,4 millions d'euros contenu dans la fraction régionale de la taxe d'apprentissage.

En matière de **dépenses de fonctionnement**, à l'aide d'une enveloppe dite de soutien, la Région interviendra pour « *majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage réalisée par les opérateurs de compétences* ».

Les modalités d'intervention sont étroitement liées au montant de l'enveloppe qui sera attribuée définitivement à la Région et aux niveaux de financement déterminés par ailleurs. Au moment de la finalisation du budget primitif 2020, l'État n'a toujours pas précisé ces points. Dans ce contexte très incertain, les futures modalités d'intervention de la Région restent donc à définir.

En matière de **dépenses d'investissement**, cette contribution prendra la forme de subventions aux CFA.

Dans sa lettre adressée à Régions de France le 17 septembre 2019, le Premier ministre fixe à hauteur de 180 millions d'euros le montant de l'enveloppe nationale destinée aux investissements dans les CFA. Le montant estimé pour la Région des Pays de la Loire sur la base de l'actuel projet de loi de finances est de 17 millions d'euros (correspondant à la moyenne des réalisations en 2017 et 2018).

Dans ce contexte, en matière de **travaux**, la Région consacrera en 2020 les ressources perçues au financement des crédits de paiement des dépenses déjà engagées, parmi lesquels :

- le projet d'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) relatif à la restructuration des cinq sites de formation départementaux des CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat de région;

- la restructuration des ateliers du site de Narcé du CFA Éducation nationale Maine-et-Loire;
- la construction des implantations de l'AFPI et de la Jules Verne Manufacturing Academy à Bouguenais (Loire-Atlantique);
- la restructuration des locaux du CFA Agri Nature à La Roche-sur-Yon.

En matière d'**équipements** des CFA, les financements régionaux contribueront à l'adaptation des équipements à l'évolution des référentiels de diplômes, à la pédagogie et aux usages numériques. Ils répondront également aux besoins liés aux ouvertures de formation, ainsi qu'à l'aménagement intérieur des nouveaux locaux.

Dans le cadre d'une réforme nationale de l'apprentissage chargée d'incertitudes pour l'avenir, il s'agira pour la Région, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée par l'État à cet effet, de **moderniser l'appareil de formation**, dans le but de poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement et de vie des jeunes en apprentissage.

Améliorer continuellement la politique de l'emploi et la formation professionnelle continue

L'offre RÉGION FORMATION à destination des demandeurs d'emploi est la politique de formation professionnelle continue de la Région depuis 2017. Elle est désormais **structurée en trois programmes formant le continuum d'un parcours vers l'emploi** :

- Programme REGION FORMATION - PRÉPA : **pour aider les demandeurs d'emploi les plus en difficulté** à définir un projet professionnel réaliste et / ou acquérir les savoirs de base;
- Programme REGION FORMATION - VISA : **pour permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir un premier niveau de qualification ou d'accroître celui qu'ils possèdent déjà**, en les formant aux métiers pour lesquels des besoins de recrutement sont signalés;
- Programme REGION FORMATION - ACCÈS : **pour faciliter l'accès direct à un emploi repéré**, ou à la création / reprise d'entreprise.

Cette nouvelle offre RÉGION FORMATION a permis d'obtenir de bons résultats en 2018. L'enquête d'insertion réalisée par le Carif-Oref des Pays de la Loire six mois après la sortie de formation indique que 87 % des stagiaires ayant répondu à l'enquête sont :

- en emploi (63 %);
- en contrat en alternance (3 %);
- en poursuite de formation (19 %);
- en création reprise d'entreprise (2 %).

S'agissant de l'insertion professionnelle ou de retour à l'emploi, le taux de 63 % (près de 2 sur 3) se décline comme suit selon les familles de dispositifs :

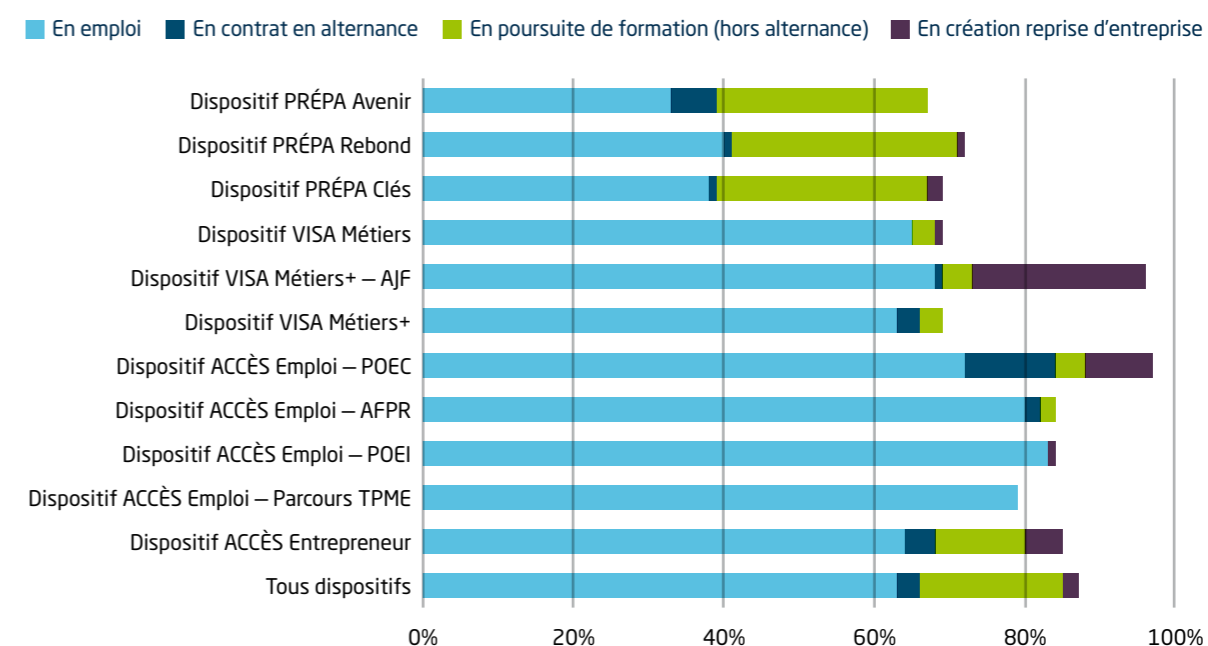
- 36 % des stagiaires en formation de remise à niveau et de découverte des métiers (ensemble du Programme RÉGION FORMATION - PRÉPA) sont en emploi et 27 % en formation;

- 67 % des stagiaires en formation qualifiante (dont le dispositif RÉGION FORMATION - VISA Métiers) sont en emploi;
- 75 % des stagiaires en formation d'adaptation à l'emploi (RÉGION FORMATION - ACCÈS Emploi) sont en emploi.

L'emploi occupé reste très corrélé à la formation suivie (dans 78 % des cas), on note par ailleurs que 33 % des formés sont en CDI. Plus de **80 % des stagiaires se déclarent satisfaits ou très satisfaits de la formation suivie**. Ce taux de satisfaction varie peu dans le temps et reste stable.

Dans le détail de chaque dispositif, sur les 21 669 demandeurs d'emploi formés en 2018 (hors dispositif RÉGION FORMATION - Sanitaire et social), 3 787 anciens stagiaires ont répondu à l'enquête (soit un échantillon représentatif de 17,4 % de la population dite mère) :

« RÉGION FORMATION » A PERMIS À 87 % DES STAGIAIRES D'AVOIR RETROUVÉ UNE SITUATION 6 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION



Source : Carif-Oref enquête 2018.

Les formations du dispositif RÉGION FORMATION - VISA Sanitaire et social sont évaluées dans leur exhaustivité tous les deux ans (puisque'il a été observé que les résultats sont stables et ne varient pas dans le temps). La prochaine enquête portera sur l'année 2019. Celle de 2017 montrait que 89 % des stagiaires étaient en emploi six mois après leur formation.

Ces résultats permettent de **compléter le bilan à un an du Plan de bataille pour l'emploi** communiqué lors de la séance plénière de mars 2019. Ce bilan montrait en première analyse que 7 724 recrutements réussis étaient immédiatement attribuables au Plan de bataille pour l'emploi (dont 4 520 grâce à une formation courte d'adaptation à l'emploi et 3 204 à la suite d'une période de deux semaines de mise en situation en milieu professionnel).

En prenant en compte l'insertion professionnelle à six mois des stagiaires formés par la Région, **16 911 recrutements ont été réussis en 2018**, dont 13 650 à la suite d'une action de formation

professionnelle continue financée par la Région ou par ses partenaires (Pôle emploi, OPCA / OPCO). Ces résultats collectifs sont le fruit d'une organisation territoriale pragmatique. Sur les 18 territoires uniques de solutions, les Comités locaux emploi formation et orientation professionnelles identifient en proximité les besoins et organisent des solutions. La Région, avec la souplesse de ses dispositifs (fonds territorial d'expérimentation, formations d'adaptation à l'emploi, marchés publics de formation en accords-cadres ajustables et adaptables) a su répondre et créer les conditions de la réussite collective.

Pour la réalisation de ces programmes en 2020, des crédits de paiement à hauteur de 200 millions d'euros sont proposés en fonctionnement, complétés par 5,8 millions d'euros en investissement. Des autorisations d'engagement et de programme à hauteur respective de 372 millions d'euros en fonctionnement et de 8,6 millions d'euros en investissement sont proposées. Ainsi, **plus de 37 000 Ligériens seront formés en 2020 (dont 34 000 demandeurs d'emploi) grâce à l'intervention de la Région.**

L'action régionale en 2020 permettra de créer de meilleures conditions de formation pour les apprenants en formation sanitaire et sociale, avec le lancement des études pour le pôle sarthois des formations sanitaires et sociales (regroupement des 11 instituts de formation de l'agglomération mancelle en un bâtiment mutualisé, permettant l'accueil et la formation de 1 300 apprenants). Par ailleurs, les locaux de l'IFAS et IFSI de Saint-Nazaire seront reconstruits sur le site d'Heinlex, permettant non seulement d'offrir un bâtiment davantage fonctionnel (à moindre coût que la réhabilitation lourde du site actuel) tout en rapprochant les étudiants du Centre hospitalier et des sites universitaires.

La Région propose également à l'État d'améliorer la gouvernance de la formation professionnelle, en donnant à la Région l'ensemble des leviers pour piloter les formations à destination des demandeurs d'emploi. Ainsi, dans le cadre du Contrat de projets État-Région, les Pays de la Loire proposent à l'État d'expérimenter une nouvelle convention intégrée avec Pôle emploi, portant non plus sur une partie des formations d'adaptation à l'emploi, mais sur leur totalité. Par ailleurs, la Région initiera les contrats d'objectifs sectoriels à l'échelle des 11 OPCO de branche, portant sur 4 axes : l'observation de l'évolution des besoins et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, la formation professionnelle continue et l'accès à l'emploi, l'alternance et le soutien partagé à l'apprentissage, la valorisation des métiers et le soutien à l'orientation des jeunes comme des actifs. Enfin, elle poursuivra au côté de l'État le financement du GIP Carif-Oref pour l'observation de l'emploi et des formations, l'information des professionnels comme du grand public sur l'emploi, les métiers, et l'offre de formation professionnelle initiale et continue qui y conduit, l'évaluation des formations conduites.

Enfin, dans un contexte de faible niveau de chômage mais d'incertitudes sur le maintien d'une hausse des créations d'emploi, la Région mobilisera les moyens du PACTE régional d'investissement dans les compétences pour faciliter la rencontre entre les besoins de compétences des entreprises et les demandeurs d'emploi, notamment les moins formés et les plus éloignés de l'emploi. Ainsi, la Région s'engage à maintenir un haut niveau de dépenses (socle de 103 millions d'euros en crédits de paiement) pour la formation de près de 23 000 demandeurs d'emploi. Elle bénéficie pour 2020 d'un engagement de l'État à hauteur de 83 millions d'euros pour la formation de plus de 10 000 demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés supplémentaires. La convention d'application financière annuelle à passer avec l'État en 2020 précisera cet objectif.

Les principales actions qu'elle engagera dans ce cadre seront :

- **de sécuriser les conditions de formation des apprenants,** dans un contexte de réforme de l'assurance chômage, dont l'impact financier pour la Région demeure incertain et non compensé par l'État. Elle expérimentera pour quelques actions de formation un

complément à la rémunération publique des stagiaires de la formation professionnelle. Cette expérimentation sera suivie par la DARES, afin d'en tirer des conclusions sur la levée des freins à l'accès comme au maintien en formation;

- **d'offrir aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté de réels parcours de formation sans rupture : de la découverte des métiers à la qualification jusqu'à l'emploi.** Un nouveau dispositif intégré sera lancé dans les bassins d'emploi les moins pourvus en offre de formation, à hauteur de 1 000 places, alliant accompagnement renforcé et qualification pour les demandeurs d'emploi, prioritairement ceux au chômage depuis un an;
- **d'ouvrir 200 places supplémentaires de formation d'aide-soignant,** afin de pourvoir les besoins importants de recrutement dans ce secteur en tension. Parallèlement, la Région travaille avec l'ARS à une campagne d'information du grand public sur ce métier, afin d'en revaloriser l'image. De son côté, avec son plan Ehpad, l'ARS engage une importante action d'amélioration des conditions de travail et de lutte contre la pénibilité. D'autre part, la Région a demandé au ministère de la Santé de revaloriser le métier d'aide-soignant et de reconnaître ce diplôme au niveau 4 (baccalauréat).

La Région **consacrera en 2020 un effort budgétaire exceptionnel** en faveur des métiers du sanitaire et social en général et de ses étudiants en particulier. Cet effort se décline d'une part à travers la valorisation de la formation des aide-soignants et d'autre part à travers l'amélioration de la condition de vie des étudiants.

Ainsi, une **campagne de valorisation du métier d'aide-soignant** sera réalisée en partenariat avec l'ARS, ainsi qu'un **effort exceptionnel d'ouverture de 200 places d'aide-soignants supplémentaires** dans le cadre du PACTE pour un montant estimé de **1,3 million d'euros en année pleine.**

Par ailleurs, **les étudiants bénéficieront de plusieurs mesures contre la précarité.** La plus importante, à destination des étudiants, est **la prise en charge des indemnités kilométriques de stage sur la base d'un aller-retour par jour et non par semaine.** Ces mesures représentent un effort financier pour la collectivité de près de 4 millions d'euros. Elles s'ajoutent à celles déjà votées par la majorité en 2019.

Préparer l'avenir de nos jeunes en investissant dans les lycées

L'année 2020 sera marquée par **l'ouverture d'un nouveau lycée,** en septembre, à **Nort-sur-Erdre,** ainsi que par l'amplification du concept du « lycée 4.0 » et **la mise en œuvre de la DACF réformée** (augmentation de la dotation annuelle de crédits de fonctionnement aux lycées publics).

La Stratégie d'investissement dans les lycées (SIL), instituée sur la période 2018-2024, en sera à sa troisième année de mise en œuvre, avec toujours la même ambition : **créer les meilleures conditions possibles de réussite** de tous les jeunes en Pays de la Loire, par la **qualité des bâtiments et des lieux de vie,** et des **conditions d'accueil optimisées,** au service de tous les parcours de formation, et sur l'ensemble du territoire.

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité, par la poursuite des opérations déjà engagées, et le lancement d'opérations retenues à l'issue d'un examen annuel des priorités assurant une prise en compte souple et évolutive des besoins. Les enjeux démographiques sont maîtrisés. Le label « Lycée 4.0 » va se concrétiser tout autant dans les opérations sur le patrimoine existant qu'au travers des projets de nouveaux lycées.

En réponse à l'exigence de pragmatisme et de sobriété dans les réponses apportées, les projets immobiliers, qu'ils concernent des bâtiments neufs ou un patrimoine existant, sont réalisés dans le respect du Référentiel de sobriété architecturale, technique et économique. Les lycées neufs sont construits et certifiés HQE, pour répondre à des objectifs de performance de niveau supérieur, sur le plan énergétique et des matériaux biosourcés : Label « E+C - Effinergie BBC 2017 » (E3C1) et Label « biosourcé niveau 1 à 3 ».

Sur la période 2018-2024, la Région déploiera la SIL avec 4 priorités :

1. Répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique et fonctionnel sur tout le territoire ligérien, qui représente 40 % de l'effort régional.

En 2020, cette priorité se traduira par la poursuite de la construction des nouveaux lycées de Nort-sur-Erdre, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Aizenay et Pontchâteau. Par ailleurs, la finalisation du programme et le lancement des études de conception **de la construction du nouveau lycée à Saint-Philbert-de-Grandlieu, et l'enclenchement de la concertation en vue de la construction d'un nouveau lycée à Vertou** à horizon 2027, vont concourir à apporter une réponse au défi démographique du Sud Loire de la métropole nantaise. Évidemment, cette priorité sera également déclinée au bénéfice des lycées existants afin de répondre aux évolutions de besoins par des travaux de restructuration, d'extension, et de réaménagement de locaux.

2. Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs, accessibles et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique.

Cette priorité représente également 40 % de l'effort régional qui bénéficiera à tous les territoires, même en l'absence de tension démographique.

L'année 2020 verra se poursuivre la campagne de mise à jour des **diagnostics amiante**, le déploiement de la démarche de **surveillance de la qualité de l'air** intérieur de l'ensemble des établissements secondaires conformément à la réglementation, et la réalisation des mesures de **radon** sur les 77 lycées concernés par cette réglementation.

L'excellence environnementale souhaitée pour la SIL se traduira par des opérations de performance énergétique sur le parc immobilier existant, et visera à dépasser la réglementation et obtenir les labels « Énergie positive et bas carbone » et « Bâtiment biosourcé » pour les lycées neufs. Par ailleurs, l'amélioration de la sûreté des lycées reste une priorité pour la mandature, qui conduira en 2020 à la mise en œuvre d'un **5^e Plan sûreté**, doté d'une enveloppe dédiée de 1,5 million d'euros en complément des 6,5 millions d'euros déjà consacrés à la sûreté depuis 2016.

La volonté de la Région en matière de performance énergétique se déclinera en 2020 en plus des actions déjà engagées dans le cadre de la Feuille de route de transition énergétique, par la poursuite de **l'expérimentation d'une Équipe d'exploitation énergie** des lycées de l'agglomération de Nantes qui a débuté en mai 2019 pour une période de deux années jusqu'à mai 2021. Cette équipe est rattachée à la Direction du patrimoine immobilier. S'inscrivant également dans le cadre de la Feuille de route managériale des agents des lycées, cette expérimentation vise à permettre une diminution des consommations et de la facture énergétique, une amélioration de la qualité de maintenance et des niveaux de confort et de sécurité, et une valorisation des compétences existant dans les EPLE.

3. Améliorer l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées (10 % de l'effort régional).

En cohérence avec la feuille de route managériale dans les lycées, il s'agit de travailler sur le champ de la restauration, des locaux de travail, des vestiaires, ateliers et lieux de vie. Des opérations nouvelles sont d'ores et déjà identifiées au lycée Carcouët à Nantes, dans les établissements Perrin-Goussier à Rezé, au lycée Clemenceau à Chantonnay, à Heinlex à Saint-Nazaire...

4. Rester agile et soutenir les formes d'innovations éducatives (10 % de l'effort régional).

La Région continuera d'accompagner les effets des réformes du bac et de la voie professionnelle, et aussi soutiendra des projets territoriaux innovants, par exemple les études de la restructuration du lycée Albert-Camus à Nantes, en lien avec le projet de requalification du quartier (cité éducative).

Pour la mise en œuvre de la SIL, le budget 2020, en hausse par rapport à l'an passé, intègre 43 millions d'euros d'autorisations de programme et 3,6 millions d'euros d'autorisations d'engagement nouvelles ainsi que 68,4 millions d'euros de crédits de paiement d'investissement (+6 millions d'euros) et 3,6 millions d'euros de crédits de fonctionnement. Ce plan annuel constitue **la priorisation de besoins examinés et actualisés en continu** : prise en compte des études capacitaires, de la mise à jour des prospectives démographiques, des besoins des EPLE évoqués dans les revues de gestion immobilière, des recommandations de la prévention professionnelles, des retours des visites de terrain et des réunions managériales 360°.

L'ambition régionale pour le numérique se traduira par la **fiabilisation des infrastructures informatiques** dans les lycées publics, l'accompagnement des **nouveaux usages numériques** liés pour la pédagogie, la poursuite de la gestion des impacts de la réforme du baccalauréat et de la voie professionnelle (dont le renouvellement des PC) **et le développement du nouvel environnement numérique de travail (ENT)**.

En parallèle, la Région poursuivra son plan de modernisation des équipements des lycées publics afin d'élever le niveau de formation des jeunes, d'adapter les équipements aux besoins des formations notamment professionnelles et d'améliorer leurs conditions de vie. L'intervention régionale consistera aussi à accompagner les agents régionaux dans le choix de leurs équipements de travail pour tenir compte de l'évolution de leurs métiers et de l'ergonomie de leurs postes de travail.

La démarche régionale des **3R (réemployer; revendre aux enchères; mettre au rebut)**, inscrite dans le Plan d'actions régional économie circulaire 2018-2025, est désormais déployée dans l'ensemble des établissements.

L'année 2020 verra l'application de la **réforme de la DACF** (Dotation annuelle de crédits de fonctionnement), à la suite du vote de l'Assemblée régionale des 17 et 18 octobre 2019. Les nouvelles modalités de calcul aboutissent à un **abondement-cible de 3,35 millions d'euros des dotations qui sera lissé jusqu'en 2022. Sur 2020, l'effort supplémentaire à budgéter par la Région s'élèvera à 1,2 million d'euros**. L'année 2020 verra également la déclinaison de ce travail auprès des lycées agricoles publics afin de prendre en compte leurs spécificités.

La Région continuera d'accompagner **l'équité entre établissements publics et privés, notamment au regard des forfaits obligatoires** de fonctionnement à verser aux établissements privés sous contrat d'association. Leur évolution correspond à la prise en charge contractualisée de la croissance des effectifs. S'agissant du soutien à l'investissement de l'enseignement privé, **la Région contribuera à la réalisation d'opérations structurantes** présentées par les lycées privés sous contrat, confrontés aux mêmes problématiques que l'enseignement public, notamment en matière démographique.

En 2020, la Région reconduira l'ensemble des dispositifs d'aides sociales visant à l'allègement du budget rentrée des familles (**Gratuité des ressources pédagogiques, Dotation de crédits d'équipement professionnel, Fonds social lycéen régional, Bourse au mérite**).

La prochaine année scolaire 2020-2021 sera encore marquée par les suites de la réforme du baccalauréat et de la voie professionnelle décidée par le ministre de l'Éducation nationale, impactant notre dispositif de gratuité des ressources pédagogiques. La Région des Pays de la Loire a engagé un bilan post rentrée de l'utilisation de la Dotation ressources pédagogiques attribuée en 2019, des choix stratégiques des équipes éducatives, de la transition vers le numérique éducatif, et des besoins complémentaires éventuels des établissements. **Ce bilan sera partagé avec le Rectorat sur le plan pédagogique, permettra d'envisager des ajustements éventuels du dispositif approuvé en 2019, tout en réaffirmant l'objectif de gratuité pour les familles et le respect de la liberté pédagogique des équipes éducatives.**

L'effort régional à la suite du vote de l'AE de 12,8 millions d'euros en 2019 pourra être réexaminé à l'aune de ces éléments.

Le Pacte éducatif régional, adopté en 2017, dont l'ambition est de favoriser la réussite éducative et l'insertion professionnelle des lycéens et apprentis ligériens, rencontre un succès grandissant cette année encore. **L'appel à projets s'est étoffé, à compter de cette année scolaire, d'un 5^e axe transition écologique et énergétique.**

Dans sa lutte contre le décrochage scolaire, la Région a fait le choix de soutenir, dès 2016, le **développement d'un réseau d'écoles de production** en Pays de la Loire comme une offre alternative de formation. Ce dispositif est monté en puissance durant l'année 2019, avec l'ouverture d'une nouvelle école à Saumur et l'accueil de 20 % de jeunes supplémentaires dans les écoles existantes. Il poursuivra son déploiement en 2020, avec notamment la volonté d'ouvrir des écoles en Sarthe et Mayenne, afin d'aboutir à terme, avec le soutien de la FNEP (Fédération nationale des écoles de production), à au moins une école par département. Cette mesure vient compléter plusieurs autres dispositifs d'accompagnement de la persévérance scolaire, notamment au travers de la reconduction de 2 appels à projets et actions innovantes pour les jeunes en difficultés dans leurs établissements ou pour les jeunes en rupture.

MISSION 2. Le combat pour l'équité territoriale

Définir des orientations stratégiques pour l'avenir avec Ma région 2050 et le SRADDET

Depuis le printemps 2017, la Région des Pays de la Loire a entamé un **large processus de concertation** pour élaborer son nouveau schéma régional d'aménagement prévu par la loi NOTRe, le SRADDET : Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires. Celui-ci comporte un caractère intégrateur de 4 schémas sectoriels et un caractère prescriptif sur 3 grands domaines sur lesquels la Région est chef de file : aménagement du territoire, environnement et transports.

La décision du gouvernement d'abandonner le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, infrastructure majeure de désenclavement des Pays de la Loire, est venue suspendre le processus d'élaboration, avec la demande, acceptée par l'État, d'un report de l'adoption du SRADDET. Ce report a permis de mener en 2019 une **démarche prospective territoriale pour reconstruire collectivement une vision partagée de notre avenir : Ma région 2050.**

Cette démarche, qui se poursuit, a permis de recueillir au cours du premier semestre près de **6 000 contributions de la société civile** (résultats consultables sur le site internet dédié), du Ceser (rapport de juin 2019 *L'avenir se construit aujourd'hui*, qui sera notamment suivi de contributions spécifiques sur l'énergie et l'industrie du futur), de la CCIR (Visions territoriales 2050 selon le monde économique), du Medef (Pays de la Loire une région-rive) ainsi que de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, de la Chambre régionale d'agriculture, du Réseau rural régional, du Réseau agricole des îles atlantiques, sans oublier la contribution des groupes politiques du Conseil régional. De nombreuses rencontres individuelles et collectives ont été organisées sur les plans régional, national et international avec des experts, des acteurs de la société civile organisée et les élus locaux, au travers notamment de **5 rencontres départementales** au printemps qui ont rassemblé près de 500 participants.

Ces contributions sont venues alimenter le diagnostic prospectif du Schéma régional d'aménagement ainsi que les objectifs de la stratégie régionale. Ces objectifs avec les projets de règles afférents sont en cours de concertation avec les acteurs sectoriels et avec les intercommunalités et établissements publics, dont les documents de planification (Schéma de cohérence territoriale, Plan de déplacement urbain, Plan climat air énergie territorial et Charte de parc naturel régional) seront orientés par le futur Schéma. Par-delà les réunions des instances sectorielles comme le Comité régional biodiversité, la Commission régionale énergie climat, la Commission consultative déchets, la Conférence régionale des partenaires du transport public, deux réunions spécifiques sur les règles ont été organisées à cette fin avec les EPCI, rassemblant près de 200 participants le 16 octobre et le 13 novembre.

Action 4. Développer les infrastructures et les réseaux de demain

Adopter une stratégie de développement de l'offre du réseau de transport régional

Préparer l'avenir des transports en Pays de la Loire

L'année 2020 sera une nouvelle année très importante pour la politique publique suivie par la commission Transports, mobilité et infrastructures. En effet en 2020, **le budget des investissements s'élève à 104 millions d'euros en autorisations de programme et 103 millions d'euros en crédits de paiement.**

Tout d'abord, un **Schéma régional des mobilités sera présenté au vote de l'Assemblée régionale au premier semestre 2020**. Celui-ci définira les grandes orientations à l'horizon 2030 mais aussi 2050 en matière d'évolution de l'offre du réseau régional Aléop, de programmation des besoins d'infrastructures en résultant, ainsi que de développement des solutions de mobilité sur l'ensemble des territoires et de gouvernance associée. Le Schéma constituera en bonne partie le volet transports et infrastructures du SRADDET.

Dès à présent, la Région annonce son projet de lancer dans ce cadre un appel à projets innovants dans le domaine de la mobilité début 2020, doté de 1,25 million d'euros. D'autres initiatives seront présentées à l'appui du Schéma des mobilités.

Ces travaux interviennent dans un contexte de nouvelle évolution en matière de compétence transport pour la Région, après les lois SRU de 2002 (transfert définitif de la compétence des trains TER aux Régions), et la loi NOTRe de 2015 (transfert aux Régions en 2017 des transports autocars des lignes régulières, des circuits scolaires et des transports à la demande, gérés auparavant par les Départements). L'année 2020 verra l'application de la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui renforce le rôle de la

Région en matière de transports et de mobilités. Près d'une centaine de décrets d'application de la loi sont prévus dans les six mois suivant sa promulgation début 2020.

Dans ce nouveau cadre législatif, la Région entend conforter son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en se positionnant comme cheffe de file des mobilités sur son ressort territorial, tout en restant à l'écoute des EPCI pour adapter son offre à leurs besoins. Pour assurer cette co-construction du réseau, les Contrats opérationnels de mobilité introduits par la LOM constitueront un outil adapté pour mener des plans d'actions partagés entre la Région et les territoires, à l'échelle des bassins de mobilité. Par ailleurs, les EPCI devront se prononcer sur la prise de compétence transports et mobilités d'ici à fin 2020 pour une mise en œuvre pour ceux qui le souhaitent au plus tard au 1^{er} juillet 2021.

Une large concertation avec l'ensemble des élus des EPCI, sous l'égide de la Région et en partenariat avec les Départements, les Associations départementales des Maires de France, l'Assemblée des Communautés de France, la FRAMEL (Fédération régionale des associations de maires et élus ligériens), et l'Association des maires ruraux, est en cours pour élaborer le Schéma régional des mobilités. Il s'agit là d'une initiative unique en France pour travailler avec les acteurs locaux à la mise en œuvre de la LOM.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, la Région travaillera en 2020 sur la **revoiture de la Convention Région - SNCF relative au financement du réseau TER Aléop** pour la seconde moitié de la durée de la convention, avec pour objectif entre autres de définir une nouvelle trajectoire financière et économique pour la période 2021 - 2023, cette dernière année marquant la fin de la convention. **Au titre de l'année 2020, la Région prévoit à son budget 155,5 millions d'euros pour le fonctionnement du TER.** Cette dotation intègre la mise en place du 8^e aller-retour de trains empruntant la virgule de Sablé fin 2019, et la mise en œuvre en décembre 2020 d'une hausse de l'offre du service ferroviaire TER sur les axes Nantes - Ancenis, Nantes - Angers et Nantes - Cholet, en lien avec les investissements financés par la Région pour la mise en service du terminus technique d'Ancenis et la rénovation de la ligne Clisson - Cholet, ainsi qu'un développement de l'offre TER le week-end sur différents axes du réseau (Nantes - Angers, Nantes - Le Mans, Nantes - Le Croisic/Redon et Nantes - Saint-Gilles/Pornic).

Les travaux **de préparation de l'ouverture à la concurrence du réseau de transport régional ferroviaire** se poursuivront. Le Schéma régional des mobilités présentera la stratégie globale d'allotissement de la Région, et un avis de préinformation au *Journal officiel de l'Union européenne* (JOUE) sera publié, préalable à l'avis d'appel public à la concurrence (appel d'offres) qui interviendra au moins un an après.

Investir pour le transport collectif routier

Au titre des transports interurbains et scolaires, le budget 2020 prévoit 202,7 millions d'euros de crédits, en progression par rapport à 2019 du fait notamment de la nécessité de déployer à la rentrée scolaire de septembre dernier 40 circulations d'autocars supplémentaires liées à la dynamique démographique constatée en Loire-Atlantique et Vendée.

Le début de l'année 2020 verra par ailleurs la mise en application de la billettique scolaire.

L'année 2020 sera aussi marquée par le renouvellement de la délégation de service public (DSP) des lignes routières en Sarthe, qui prend fin au 31 août 2020, et de celle des lignes régionales dites historiques en Vendée. Il s'agira aussi de procéder au renouvellement de marchés de lignes régulières en Mayenne, qui prévoient la mise en place de véhicules à motorisations alternatives.

Moderniser et rénover le matériel ferroviaire

Des opérations importantes seront engagées sur une série du parc de matériel roulant ferroviaire afin de procéder à la rénovation à mi-vie des automotrices concernées (les ZTER). Un montant de 52,5 millions d'euros y sera consacré en AP (10 millions d'euros en CP pour cette seule opération). 2,5 millions d'euros en autorisation de programme seront aussi consacrés au programme relatif aux comptages automatiques permis sur certaines séries du parc régional.

En ce qui concerne les **infrastructures ferroviaires**, un montant d'autorisation de programme de 21 millions d'euros et de crédits de paiement de 41 millions d'euros est inscrit au BP 2020, soit un quasi-doublement des crédits. Ce budget traduit la mise en œuvre d'opérations structurantes, en particulier celles inscrites au contrat d'avenir signé début 2019. Plusieurs d'entre elles découlent de la volonté de la Région de moderniser les lignes existantes afin de maintenir leur pérennité et leurs performances.

Ainsi, les travaux de modernisation de l'axe Nantes - Bordeaux, sur la section La Roche-sur-Yon - La Rochelle vont être lancés. Les travaux préparatoires pour le chantier de rénovation de la ligne Retiers - Châteaubriant seront engagés et ceux de la première phase sur l'axe Alençon - Le Mans réalisés (entre septembre et décembre).

Les études préliminaires sur la régénération de la ligne La Roche-sur-Yon - Bressuire, afin de préciser la nature des travaux, leur montant et le calendrier, vont aussi être réalisées dans la mesure où cette ligne, elle aussi, est affectée par un état de vétusté prononcé.

L'opération de contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges se poursuivra. Il s'agit d'une opération majeure pour assurer le développement de l'activité de la raffinerie, vitale pour l'économie de la basse Loire et le trafic du Grand Port maritime de Nantes - Saint-Nazaire.

L'opération Massy - Valenton sera relancée après plusieurs années de suspension par suite d'un incendie sur des installations électriques qui ont conduit à stopper l'avancement du chantier.

En 2020 seront également lancées des études préliminaires du nœud ferroviaire de la gare de Nantes (refonte de la signalisation et du plan de voie).

L'année 2020 verra enfin aboutir les conclusions de l'étude en cours, menée dans le cadre d'un partenariat entre Nantes Métropole, la Région et l'État, relative à la définition d'un Schéma directeur d'accessibilité, en transport en commun entre autres, de la plateforme aéroportuaire Nantes Atlantique.

Relier tous les territoires de la région

En ce qui concerne les **infrastructures routières**, la Région poursuivra la mise en œuvre du plan routier en soutien des Conseils départementaux. Au-delà des opérations en cours telles que la réalisation des échangeurs de Viais et de Connerré, la mise en 2x2 voies de l'axe La Roche-sur-Yon - Challans, le contournement nord de Château-Gontier et la déviation de Saumur, huit nouvelles opérations devraient être engagées avec 23 millions d'euros d'autorisations de programme inscrites au budget 2020, le montant des crédits de paiement s'élevant à 20,4 millions d'euros.

Quant à l'étude exploratoire portant sur l'analyse d'un nouveau franchissement de la Loire, celle-ci arrivera à son terme à la fin du printemps. Il conviendra dès lors de définir avec les partenaires les modalités de poursuite des études selon les conclusions apportées.

La procédure de remplacement du navire *Insula Oya II* sera poursuivie. Les candidats retenus dans le cadre du premier tour du Dialogue compétitif seront auditionnés fin janvier. Le calendrier doit permettre de notifier le marché au chantier naval retenu en fin d'année 2020.

Côté investissements dans les gares et l'intermodalité, un montant d'autorisations de programme de 3,187 millions d'euros est prévu, ainsi qu'un montant de 16,2 millions d'euros en crédits de paiement. L'année 2020 sera marquée par l'engagement financier auprès de SNCF Réseau pour la convention des travaux de la nouvelle gare du Mans Hôpital et la poursuite de la réalisation de la nouvelle gare de Nantes et de ses abords, avec l'engagement des travaux des espaces publics au sud, dont la conception de la future gare routière pour les autocars régionaux. La poursuite de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du réseau Aléop (gares, points d'arrêt routiers) sera poursuivie.

Des projets stratégiques pour le Grand port maritime Nantes - Saint-Nazaire

Le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) n'est pas simplement une zone d'activité et un espace de transport : il héberge ou alimente des industries stratégiques tant pour notre région que pour le pays. C'est pourquoi la Région souhaite faire du GPMNSN un outil de développement économique régional à vocation internationale avec les professionnels et les collectivités concernées. Dans le cadre de la réflexion large et structurante sur l'avenir du Grand port ouverte par le Premier ministre et l'adoption de la prochaine Stratégie nationale portuaire, la Région des Pays de la Loire propose une vision stratégique pour cette infrastructure d'envergure. La Région considère que le projet de développement réussira si le Port dispose d'une feuille de route lui conférant une latitude exécutive, d'une gouvernance stratégique souple et si l'État assume ses responsabilités. À cet effet, la prise par la Région des Pays de la Loire de la présidence et de la vice-présidence du conseil de surveillance du Grand port maritime permettra aux collectivités de peser davantage dans la prise de décision du Port et d'accroître ainsi la prise en compte des intérêts territoriaux. La Région entend affirmer le Port de Nantes Saint-Nazaire comme le Port du Grand Ouest; dans cette perspective de conquête de son *hinterland*, le conseil de développement du GPMNSN accueille désormais comme membres des représentants des Régions Bretagne et Centre-Val de Loire.

Dans le cadre du Budget primitif 2020, une dotation de 1,1 million d'euros d'autorisations de programme est proposée pour poursuivre les opérations nécessaires au développement du GPMNSN.

Dans le cadre de l'élaboration du futur projet stratégique du GPMNSN qui débutera en 2020, la Région veillera à proposer une méthodologie de travail permettant de répondre et d'assimiler au mieux les enjeux prioritaires de transition énergétique, industrielle et numérique, tout en intégrant pleinement les besoins de développement des acteurs de la place portuaire et du territoire ligérien dans un contexte concurrentiel important.

Outre le développement des infrastructures portuaires, la Région poursuit également la mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'année 2020 par l'engagement concret d'une politique commerciale ambitieuse avec la création d'une véritable « place portuaire » : BeMyPort. Outre une action de sensibilisation auprès des chargeurs du territoire ligérien sur les potentialités de service du Port, en 2019, le PASCA a participé avec un panel d'opérateurs de la place portuaire à des salons internationaux. Ces participations seront relancées en 2020. Le PASCA a également animé des ateliers thématiques, notamment sur le Brexit et le développement à l'international des entreprises du Port. Un site internet BeMyPort a été lancé ainsi qu'un film promotionnel sur chacune des grandes filières du Port.

Tendre vers une couverture totale du territoire en haut débit

La totalité des départements ligériens a engagé en 2019 des travaux de déploiement de la fibre optique, pour développer un réseau de fibre optique à l'abonné. Dans chaque département, des offres « fibre » sont déjà proposées aux habitants et aux entreprises.

La Région doit donc **maintenir son soutien auprès des maîtres d'ouvrage**, les prévisions de construction des réseaux départementaux poursuivant leur progression en 2020. À ce titre, 15 millions d'euros de crédits de paiement sont inscrits au budget 2020.

L'objectif de couvrir 100 % du territoire régional en fibre optique sera conforté par le soutien aux départements lançant leur seconde phase de travaux. Ainsi, la seconde phase de déploiements du projet vendéen sera soutenue à hauteur de 18 millions d'euros.

En ce qui concerne l'évolution de la qualité de la couverture mobile, la Région poursuit le financement de nouvelles campagnes de mesures via la contribution statutaire versée à GIGALIS pour financer son centre de ressources. En 2020, deux grandes campagnes de mesures sont d'ores et déjà prévues.

De plus, dans le cadre du *New deal*, la Région et l'État ont mis en place une coordination régionale afin de prioriser les sites à retenir pour l'implantation des nouveaux pylônes de téléphonie mobile. Depuis 2016, ce sont au total 90 communes qui sont concernées par un projet d'implantation de pylône. Le contrat d'avenir prévoit sur trois ans la construction de 140 nouveaux pylônes. En 2019, 32 sites ont été validés. En 2020, ce seront 38 nouveaux sites qui seront à identifier parmi les communes les plus en difficulté en termes de couverture mobile.

Action 5. Agir au plus près des habitants

Agir au plus près des habitants, c'est à la fois **développer les projets portés par les élus locaux et défendre les projets des Ligériens au niveau européen**. Les Pays de la Loire tirent leur force d'un modèle d'aménagement territorial équilibré entre un maillage serré de communes rurales, une solide armature de villes moyennes, auxquels s'ajoutent de grandes agglomérations et la métropole nantaise.

Soutenir les projets d'investissement locaux

La stratégie territoriale mise en place par la Région intervient dans un contexte de nouvelle donne institutionnelle, budgétaire et territoriale qui risque de créer une fracture profonde entre les territoires, notamment urbains et ruraux. En effet, le modèle de développement ligérien, jusqu'ici équilibré, est aujourd'hui bousculé par ce mouvement de fond qui alimente le sentiment de déclassement chez beaucoup de nos concitoyens, en particulier des zones rurales. La stratégie territoriale s'est déclinée par l'adoption du **Pacte régional pour la ruralité** en juin 2016. La **réforme de la contractualisation** adoptée en 2017 a complété cette ambition. Ce sont notamment **932 projets d'investissement communaux qui ont été aidés et 63 CTR** (couvrant 68 intercommunalités et la Commune de l'Île d'Yeu) ainsi que les trois Contrats de développement métropolitain de Nantes Métropole, d'Angers Loire Métropole et de Le Mans Métropole qui ont été approuvés. L'année 2019 a vu **l'achèvement du déploiement de la politique contractuelle**, soit 180 millions d'euros affectés.

Avec **plus de 246 millions d'euros déjà affectés au bénéfice des projets des territoires** depuis l'adoption du Pacte régional pour la ruralité, l'effort annoncé à hauteur de 200 millions d'euros par la Région au titre du soutien aux collectivités a été atteint et même dépassé.

Le Pacte régional pour la ruralité va s'adapter en 2020 avec deux nouvelles mesures. La convention avec l'association Ping, pour le **soutien à l'inclusion numérique dans les territoires ruraux**, permettra de favoriser l'accès numérique aux services publics. Cette initiative palliera l'enclavement de certains territoires et le manque de maîtrise de l'outil informatique de leurs habitants, permettant ainsi d'assurer l'égalité d'accès au service public. Elle permettra aussi de développer la connaissance des techniciens et élus des territoires ruraux sur les tiers lieux. D'autre part, un appel à projets ouvert sur l'année 2020, à destination des zones non desservies par les transports en commun, encouragera ces territoires à mener des **expérimentations ou des actions innovantes en matière de mobilité du quotidien**.

Enfin, après la première Rencontre des maires qui avait réuni plus de 560 maires et élus locaux le 16 novembre 2018 à l'hôtel de Région, le 8 novembre dernier s'est tenue une deuxième rencontre à Sablé-sur-Sarthe, sur la thématique de la santé, qui a permis de faire un **point d'étape sur la mise en œuvre du Plan santé**, de faire connaître les initiatives des territoires et d'illustrer les différents leviers pour renforcer l'accès aux soins et débattre sur les perspectives d'évolution de la santé à l'horizon 2050.

Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

Le **Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous**, adopté en 2017, a pour objectif d'apporter des réponses concrètes à cet enjeu essentiel d'égalité sur tous les territoires de la région. En effet, la désertification médicale touche durement de nombreux territoires ruraux mais également certains quartiers urbains. Celle-ci se caractérise notamment par l'inégalité qui existe entre nos concitoyens alors qu'un **accès garanti à la santé partout et pour tous est nécessaire**.

L'enjeu principal de l'accès aux soins est **d'encourager le maintien et l'installation durable des professionnels de santé** dans les territoires qui en manquent aujourd'hui ou qui en manqueront demain. La condition majeure à ces installations est que **les professionnels en place se regroupent de manière pluriprofessionnelle et coordonnée au service du patient** à une échelle territoriale pertinente bien souvent au-delà de la commune, condition qui se traduit par un projet local de santé.

Ainsi, à travers ses 15 mesures, le Plan régional d'accès à la santé 2017-2020 **propose une boîte à outils illustrant la volonté forte de la Région**, dans le cadre de ses compétences, de prendre toute sa part et de consacrer des moyens dans la recherche de solutions à cette problématique.

En 2018, **certaines dispositifs de soutien du Plan santé ont été enrichis** (ingénierie locale en santé; construction ou rénovation de centres de santé pluriprofessionnels; démarche de laboratoire d'innovation de la Confédération des centres de santé...).

Depuis fin 2018, la Région s'affirme comme **le premier soutien financier des collectivités** qui investissent dans les maisons de santé, cabinets médicaux d'urgence et désormais centres de santé salariés. Ainsi, **25 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ont été financées depuis le début du mandat, regroupant 226 nouveaux professionnels de santé**, dont 77 médecins généralistes. Ce sont également 9 cabinets qui ont été aménagés en urgence pour être loués à des professionnels libéraux, ainsi que 3 centres de santé polyvalents (médecin/infirmier). Ces investissements vont se poursuivre, particulièrement dans les territoires les plus fragiles (mesure 8 du plan santé).

En 2020, la Région accentuera son effort en amplifiant une politique de santé publique régionale en partenariat étroit avec l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et l'ensemble des acteurs du système de santé régional (CPAM, collectivités locales, professionnels de santé et acteurs associatifs) afin de faire progresser la santé des Ligériens. Ce partenariat se poursuivra et s'intensifiera en 2020, particulièrement au service des territoires de la région les plus exposés à des problématiques

d'accès aux soins en mettant cette année un accent particulier sur le lien hôpital - ville comme levier supplémentaire de renforcement de l'offre locale de santé. Une approche territoriale plus fine, à l'écoute des besoins et solutions locales, est en effet recherchée, que ce soit dans ce domaine de l'accès aux soins ou dans le domaine de la prévention à la santé des jeunes.

Ainsi, **3 nouveaux types de soutien pour encourager le maintien et l'installation durable des professionnels de santé et faciliter l'accès aux soins seront donc proposés à ce budget 2020 : la création d'un fonds régional de soutien aux projets territoriaux de télémédecine, la création d'un fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers innovants dédiés aux soins, et le plan santé territoires avec la faculté de médecine d'Angers**.

Avec les 6 mesures du Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes, adopté en juin 2017, **la Région entend prioriser son action vers les lycéens et les apprentis**, avec la volonté d'aborder leur santé et leur bien-être de la manière la plus large possible sur un ensemble de thématiques (nutrition, vie affective et sexuelle, santé mentale) et **en accordant une attention particulière aux addictions**.

Ce plan s'articule de manière complémentaire avec le Pacte éducatif régional pour **structurer et professionnaliser davantage les actions de sensibilisation et de prévention** auprès des établissements et des jeunes.

Après le lancement en septembre 2018 du e.pass santé en version dématérialisée, 2019 a permis un large déploiement de ce nouveau dispositif qui vise à encourager les jeunes à **adopter des comportements responsables** pour leur santé et à les rendre autonomes dans leur parcours de soins. La dématérialisation permet d'en favoriser l'accès, de faciliter son traitement et de conforter le partenariat engagé avec la CPAM. **Plus de 11 000 e.pass santé ont déjà été ouverts** depuis son lancement.

En 2020, la Région souhaite amplifier son action en faveur de la **promotion de la santé des jeunes en signant un partenariat avec les 5 Maisons des adolescents des Pays de la Loire**. Ces structures sont des relais essentiels sur le territoire et ont un accès direct aux jeunes, permettant ainsi de les sensibiliser aux problématiques de santé et de mener des actions concrètes contribuant à la promotion de la santé des jeunes.

Enfin, si l'action visant à maintenir une offre de soins locale dans les territoires est essentielle, l'action sur les déterminants de la santé de la population via **la prévention et la promotion de la santé** l'est tout autant.

Il ressort de l'ensemble des études que l'alimentation est un déterminant majeur de la santé. Elle peut jouer comme un facteur de protection ou, au contraire, un facteur de risque. A l'occasion de cette session budgétaire du conseil régional, une première étape **pour l'élaboration d'une Stratégie régionale alimentation santé** va être partagée et présentée dans un rapport d'orientation (Ambition régionale alimentation santé). À ce titre, certaines orientations seront intégrées dans le plan d'actions de la Région en termes de prévention, sensibilisation des jeunes et moins jeunes et de la structuration de l'observation sur ce sujet.

Utiliser les fonds européens comme levier pour les territoires

La stratégie européenne de la Région a pour triple objectif de **mieux porter les priorités régionales sur la scène européenne, de développer de nouvelles opportunités de financements européens et d'optimiser la mobilisation des fonds européens**, qu'il s'agisse des Fonds européens structurels

et d'investissement (FESI), gérés par la Région, ou les programmes sectoriels (portés par la Commission européenne) et Interreg (au profit de la coopération territoriale européenne).

Les fonds européens permettent de **créer plus de richesses, d'activités et d'emplois dans nos territoires** :

- **accompagner et soutenir plus fortement les porteurs de projets européens.** Parallèlement et en complément des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI), relais privilégié des politiques publiques régionales, le Conseil régional a souhaité renforcer l'accès pour les porteurs ligériens à des opportunités, souvent méconnues, de financements européens alloués par la Commission européenne, les programmes sectoriels et Interreg. Pour ce faire, la Région des Pays de la Loire a mis en place le dispositif ACE 2020 (Appui conseil Europe) qui est une offre d'accompagnement pour les acteurs ligériens qui souhaitent participer aux appels à projets de la Commission européenne. Après deux premières années de succès, un nouveau marché est opérationnel depuis le mois de novembre 2019, avec la mise en place d'un forfait unique de 60 heures d'accompagnement par un cabinet d'experts en fonds européens;
- **poursuivre le lobbying pour mieux porter les priorités régionales et développer de nouveaux partenariats.** La Région assure la Présidence de la Commission Arc Atlantique (CAA) depuis 2016. En effet, lors de l'Assemblée générale de la Commission en juin 2018, la Région a été réélue à l'unanimité, pour deux ans supplémentaires. Elle continuera à déployer des initiatives pour renforcer la visibilité de la CAA et la prise en compte de ses demandes sur la scène européenne;
- **fédérer les énergies locales en développant un réseau efficace.** Le projet CLIPPER améliore la compétitivité des PME du secteur des industries maritimes et valorise le potentiel régional à l'échelle européenne. Il a notamment produit un diagnostic territorial des industries maritimes en Pays de la Loire, qui a abouti au mois de juin 2019 au vote par l'Assemblée régionale d'un plan d'actions en lien avec les acteurs ligériens du secteur.

En 2020, la Région continuera à utiliser la gestion des fonds européens comme un levier de développement pour les territoires ligériens.

Sur le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** tout d'abord, 2019 aura notamment été marquée par l'atteinte des objectifs du cadre de performance pour l'ensemble des axes à la fois sur le plan financier et du point de vue des indicateurs de résultat, grâce à une forte mobilisation des porteurs de projets et des services régionaux. Avec l'avancée de la programmation, les paiements vont continuer à monter en puissance. Ils ont ainsi permis cette année de sécuriser très tôt l'enveloppe financière en écartant le risque de dégageant d'office. La progression dynamique de la programmation se poursuivra afin de préparer la finalisation du programme actuel et d'atteindre les cibles définitives de performance en 2023. La Région s'est renforcée récemment pour atteindre cet objectif. Parallèlement, la mobilisation nécessaire à la préparation du programme 2021 - 2027 sera amplifiée, en lien avec les partenaires de la Région.

Le FEDER viendra soutenir en 2020 une grande variété d'initiatives, dont la construction de pôles d'échanges multimodaux, le déploiement du très haut débit, la modernisation d'équipements scientifiques, le soutien à l'innovation et la R&D, l'aide à la création d'entreprises, la rénovation énergétique de collèges, ou encore la création de liaisons douces cyclables... Le dialogue avec les 9 agglomérations engagées dans le cadre de l'approche territoriale (dispositif iTi) continuera en 2020 afin de permettre la programmation des dossiers figurant encore dans leurs plans d'action et d'optimiser

l'utilisation de leur enveloppe financière sur les 3 axes qui leur sont dédiés : l'efficacité énergétique, la préservation de l'environnement et l'inclusion sociale.

La thématique principale du Fonds social européen (FSE) reste l'orientation avec l'instruction des derniers dossiers relatifs à l'orientation amont des femmes et des seniors, le développement des nouveaux Orientibus au titre du renforcement du Service public régional de l'orientation, et l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur.

Sur le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'accent sera porté sur la gestion de la fin de la programmation et la transition** avec la prochaine. La préparation de la PAC 2021 - 2027 fera l'objet d'une concertation approfondie avec les parties prenantes afin de contribuer à l'élaboration du plan stratégique national et en particulier sur le descriptif des mesures qui bénéficieront au territoire ligérien.

Ce travail devra être mené en parallèle de la gestion de la programmation 2014 - 2020 qui permettra d'optimiser la consommation des crédits FEADER, en particulier sur le dispositif **Leader, afin d'accélérer les paiements des aides aux bénéficiaires.** La Région s'est encore spécifiquement renforcée à cet effet en décembre.

Sur le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), l'année 2020 sera consacrée à la fin de la programmation 2014 - 2020** en faveur de la pêche et de l'aquaculture ligériennes qui, au vu des projets dont nous avons connaissance, devrait atteindre les 100 %. La prochaine période fera l'objet de réunions régulières avec l'autorité de gestion et au sein de Régions de France ainsi qu'avec le partenariat régional.

L'année 2020 sera également marquée par de nombreux travaux d'évaluation sur les programmes pour mesurer les impacts des fonds européens dont les thèmes seront les suivants :

- mutualisée FEADER/FEDER : adaptation au changement climatique et utilisation efficace de ressources, environnement;
- FEADER : renouvellement des générations, productions agroalimentaires;
- FEDER : TIC;
- FSE : structuration et professionnalisation des acteurs du service public régional de l'orientation, notamment avec la mise en œuvre de l'Apprentibus;
- FSE : construction de projets professionnels pour des publics très éloignés de l'emploi comme les personnes détenues ou ayant besoin d'acquisition de compétences clés.

En 2020, le Bureau de la Région à Bruxelles continuera son aide à la recherche de financements européens pour la Région et ses acteurs (identification des appels à projets pertinents, organisation de rencontres à Bruxelles, recherche de partenaires via une participation active dans les réseaux influents à Bruxelles, organisation de réunions de consortium...) et à réaliser des actions de lobbying pour défendre les intérêts des acteurs ligériens auprès des institutions européennes. L'Association Pays de la Loire Europe rassemble **la Région, les 3 chambres consulaires régionales, les 5 départements, la ville d'Angers, Angers Loire Métropole, La-Roche-sur-Yon et la Carène.** Son rôle sera d'autant plus important en 2020 pour reconstruire des liens forts avec les nouveaux députés européens élus en mai 2019, et la nouvelle présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, et son équipe dont la prise de fonction aura lieu fin 2019. La sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2020

ainsi que la finalisation de la préparation de la prochaine programmation 2021-2027 impliqueront également un engagement renouvelé des élus régionaux sur la scène européenne.

Enfin, l'année 2020 sera celle de la conclusion **de l'élaboration des programmes européens 2021 - 2027**. Lancé dès le début de l'année 2019, et malgré les incertitudes liées aux textes toujours en débat et discussion au Parlement européen et au Conseil, **la Région va continuer et amplifier l'exercice de concertation du partenariat régional et du grand public** sur l'ensemble de fonds qu'elle va gérer en tant qu'autorité de gestion (FEDER, FSE, FEADER) ou en tant qu'organisme intermédiaire (FEAMP).

Après une année 2019 consacrée à la rédaction du **diagnostic stratégique territorial** servant de socle commun à l'ensemble des fonds et présenté lors du séminaire du 19 novembre 2019, la Région va mettre en place des **groupes de travail** dédiés à des thématiques plus spécifiques à chaque fonds dans l'objectif de pouvoir transmettre à la Commission européenne les programmes (FEDER - FSE) au plus tard à la rentrée 2020 et assurer ainsi une mise en œuvre effective des programmes à compter du 1^{er} janvier 2021. Concernant le FEADER, le calendrier est décalé et les travaux menés doivent aboutir à la mise en œuvre des programmes début 2022.

Action 6. Renforcer notre qualité de vie

Accélérer la transition énergétique des Pays de la Loire

Le budget dédié à la transition écologique s'établit à 27,1 millions d'euros en AP et 8,2 millions d'euros en AE en 2020, soit une hausse respective de 3 millions d'euros et 1,1 million d'euros par rapport à 2019. Cette hausse traduit de nouvelles initiatives fortes que va porter la Région en 2020, avec la volonté d'accélérer cette transition en Pays de la Loire.

La Région va notamment poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE) 2017 - 2021 adoptée en décembre 2016. Parmi les actions phares de 2020 figurent : la mise en œuvre **de la SEM Croissance verte (avec une prise de participation au capital de 5 millions d'euros par la Région), l'adoption du Schéma régional biomasse et l'évaluation des premiers projets SMILE.**

La Région a l'ambition de se doter en 2020 **d'un plan régional ambitieux sur l'hydrogène**, pour amplifier le déploiement des projets et la dynamique mise en place par la Trajectoire hydrogène. Ce plan va permettre de basculer de l'expérimentation au déploiement de l'hydrogène, et de lui donner sa place dans le mix énergétique des Pays de la Loire. **La Région va mobiliser 2,7 millions d'euros dès 2020 pour :**

- le soutien aux projets ligériens déposés à l'ADEME en octobre 2019, en particulier sur leur volet production - distribution;
- l'accompagnement du développement des usages avec un dispositif de soutien à l'acquisition de véhicules hydrogène;
- l'accompagnement dans l'amorçage d'écosystèmes territoriaux (production - distribution - usages), via notamment la mise en place d'un appel à projets.

L'année 2020 verra également la Région rehausser encore son implication en matière **d'efficacité énergétique des bâtiments**. En effet, la Région a choisi d'élaborer un Programme régional d'efficacité énergétique (PREE), comme le lui permet la loi de 2015, sur la transition énergétique et la croissance verte. Ce travail, mené en concertation avec tous les acteurs du bâtiment et du logement, permettra

de renforcer les modalités d'accompagnement de la rénovation énergétique chez les particuliers, les bâtiments publics et le petit tertiaire. La Région développera plusieurs outils en ce sens :

- **la création de la SEM Croissance verte**, qui assurera, entre autres, une offre régionale d'animation, d'expertise et de service en matière de développement de l'efficacité énergétique des bâtiments. Elle apportera une offre de service aux EPCI dans la mise en place de leur plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE), en apportant une expertise et une offre de service de niveau régional dans l'accompagnement des particuliers. La SEM développera également des actions avec les banques, les notaires, les agents immobiliers et les fédérations professionnelles du bâtiment, destinées à faire levier dans la décision des particuliers de rénover leur logement;
- **un soutien financier aux ECPI pour la mise en place de leur PTRE** via :
 - le dispositif SARE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique) mis en place récemment par l'État, pour lequel la Région a annoncé sa volonté d'être porteur unique associé;
 - la mise en place d'un soutien financier de la Région, à hauteur de 25 % minimum du montant éligible au SARE;
- **un soutien au projet de rénovation de logements sociaux Energiesprong, à hauteur de 2 millions d'euros.**

Agir pour l'environnement et la biodiversité en Pays de la Loire

La majorité régionale a affirmé mi 2017 son engagement pour améliorer la qualité de l'eau en Pays de la Loire. Aujourd'hui en effet seulement 11 % de nos cours d'eau sont en bon état écologique. Elle renforce encore cet engagement en demandant **la compétence d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, mission qui devrait lui être attribuée début 2020.

La Région et l'État se sont engagés, lors de la signature du Contrat d'avenir le 8 février 2019, à élaborer conjointement un **Plan pour la reconquête de la ressource en eau en Région**. Ce Plan, qui est présenté à cette session, acte les efforts communs de l'État et de la Région des Pays de la Loire à travailler étroitement et avec l'ensemble des partenaires à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. En particulier, la Région s'engage à renforcer les moyens humains et financiers consacrés à la politique de l'eau :

- **mobiliser 4 millions d'euros de crédits supplémentaires pour renforcer dès 2020 l'action de la Région ou soutenir de nouvelles actions** dont :
 - 1 million d'euros pour renforcer le soutien aux projets de territoires et à l'ingénierie territoriale, soit + 5 millions d'euros sur cinq ans (2020 - 2024). Le Plan prévoit en particulier le déploiement des Contrats territoriaux eau (CTEau), contrats uniques regroupant à la fois les aides de l'Agence de l'eau, de la Région et des Départements, et permettant ainsi une simplification de l'accès au financement public pour les maîtres d'ouvrages et la définition d'objectifs communs à l'échelle des bassins versants;
 - 300 000 € pour soutenir la dynamique d'ouverture de nouveaux territoires MAEC Eau;

- 1 million d'euros pour lancer par anticipation certains projets inscrits dans le projet Life Revers'eau. Malgré un refus de l'Europe en 2019, ce projet sera redéposé dès mars 2020. En attente d'un nouvel avis européen, et afin de capitaliser la dynamique collective mise en place, certaines actions qui devaient débiter au plus tôt pourront être engagées grâce à ce financement régional;
 - 1 million d'euros en soutien au projet Jourdain, projet innovant d'expérimentation de la réutilisation d'eaux usées traitées pour la production d'eau potable;
 - 700 000 € en soutien aux actions sur les zones de captages prioritaires;
- **créer 3 postes supplémentaires au sein des services de la Région, pour mieux accompagner et mobiliser les territoires et faire émerger les projets dans les bassins.** Ces postes, qui s'ajoutent aux 2 postes nouveaux créés en 2018, sont intégrés dans la **nouvelle convention entre la Région et l'Agence de l'eau Loire Bretagne**, présentée également à cette session;
- Au total, **ce seront 46 millions d'euros mobilisés par la Région pour l'eau sur cinq ans**, entre 2020 et 2024, dont 32,5 millions d'euros pour le soutien aux projets de territoires et à l'ingénierie territoriale, et 7,2 millions d'euros pour la Loire. Le **Contrat pour la Loire et ses annexes**, issu de la stratégie collective de restauration du fonctionnement écologique de la Loire, va en effet entrer dans une nouvelle phase avec les premiers travaux de restauration du lit mineur du fleuve.

Conjointement, l'État s'engage au travers de ce Plan à poursuivre la mobilisation de ses services sur la politique de l'eau et 3,26 millions d'euros sont prévus dans le Projet de loi de finances 2020 dans le cadre du Programme des interventions territoriales de l'État (PITE). L'Agence de l'eau est également susceptible, en fonction des projets déposés, dans le respect de son 11^e programme et conformément aux engagements pris dans le Contrat d'avenir, de consacrer un budget d'intervention de 400 millions d'euros sur la période 2019 - 2024 en Pays de la Loire.

Ainsi plus de 450 millions d'euros vont être consacrés à la nouvelle dynamique de reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques en région des Pays de la Loire.

La Région a adopté en octobre 2019 un **Plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire**. De premières actions marquantes ont déjà été mises en place en 2019, elles seront poursuivies et amplifiées en 2020 (structuration d'un observatoire des déchets, lancement d'un nouvel appel à projets économie circulaire...).

Également, en tant que chef de file, **la Région a élaboré en 2018 une Stratégie régionale de biodiversité**. En 2020, l'enjeu sera sa mise en œuvre, avec quelques actions phares telles que la formalisation d'un partenariat avec l'Agence française de la biodiversité et l'État, la poursuite du déploiement du dispositif Territoires engagés pour la nature et le déploiement de Entreprises engagées pour la nature. L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal...

Enfin, la Région des Pays de la Loire poursuivra en 2020 le travail engagé sur les **impacts du changement climatique en Pays de la Loire**, et les suites à donner : partage avec les acteurs régionaux des résultats de l'étude, mise en place d'un groupe d'experts régionaux sur le climat.

Mettre en œuvre une stratégie culturelle et patrimoniale pour tous et sur tous les territoires

L'ambition régionale dans le domaine de la culture et du patrimoine se prolonge en 2020 par le déploiement de la stratégie adoptée en 2017.

L'ouverture prochaine d'un **musée d'art moderne à l'Abbaye royale de Fontevraud**, axe majeur de la politique culturelle de la Région, autour des œuvres de la **collection Cligman**, constitue une illustration emblématique de cette ambition. Plus de 4,9 millions d'euros de crédits de paiement en investissement seront mobilisés en faveur de ce nouveau musée en 2020.

L'engagement de la Région se déclinera également, en 2020, par **la création d'un nouveau site pour le Fonds régional d'art contemporain (Frac)** à Nantes, complémentaire au site historique de Carquefou davantage consacré à la collection.

Un temps fort dédié au grand public comme aux professionnels clôturera la première saison de la manifestation **Culture au futur** et illustrera la richesse de la rencontre entre la création, l'innovation et la recherche.

Avec l'élargissement de la Folle Journée de Nantes en région à deux nouvelles villes, un nombre accru de concerts de l'ONPL dans le cadre du festival Loire et Océan, l'accompagnement à une nouvelle tournée d'auteur sur le territoire – cette année l'écrivain anglo-ghanéen Nii Parks –, la Région soutient la diffusion culturelle sur tout le territoire. Et pour favoriser **l'accès de tous les habitants à l'offre culturelle**, la Région déploiera en 2020 de nouvelles actions en direction des publics qui en sont éloignés, notamment les personnes en situation de handicap.

Elle poursuit également son engagement auprès de tous les acteurs de la filière, avec notamment le renforcement du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle ainsi que la reconduction des appels à projets musiques actuelles dans le cadre du Contrat de filière avec l'État et le CNV. Afin d'améliorer la visibilité des compagnies régionales et de favoriser la diffusion de leur travail au niveau national, la Région a opté pour l'accueil des compagnies régionales dans un nouveau lieu du **Festival d'Avignon**, l'été prochain.

Avec la reconduction du festival Loire et Océan, initié en 2019, le lancement du **Musée virtuel de la mer et la parution d'une Histoire maritime et fluviale des Pays de la Loire à l'automne 2020**, la Région déclinera le volet culturel de son ambition maritime régionale.

Le nouveau temps fort régional dédié aux **parcs et jardins a connu un véritable succès en juin 2019. Il sera reconduit en 2020** pour conforter et renforcer la dynamique régionale engagée en 2017 en matière de patrimoine et de culture. Cette territorialisation de l'action régionale en matière de patrimoine, dont la compétence obligatoire de l'Inventaire du patrimoine culturel est un organe essentiel, sera aussi déclinée grâce au lancement des deux parcours culturels, l'un dédié aux Plantagenêt et l'autre aux jardins remarquables.

De la même manière, le soutien aux actions **du pôle Patrimoine créé en octobre 2018** – Réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire – témoignera de la volonté de la Région de fédérer et d'accroître la visibilité des acteurs régionaux.

Les Pays de la Loire terre de sport pour tous et d'excellence

Le champ sportif est de plus en plus ouvert à de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux et les transformations en cours ont inévitablement un impact sur la politique sportive régionale. L'intervention de la

collectivité en matière de sport est plurielle : professionnalisation des acteurs, accès aux pratiques sportives, animation des territoires et soutien aux grands événements. Elles croisent aussi les autres politiques régionales, que celles-ci relèvent ou non de compétences obligatoires. C'est aussi à travers sa **politique sportive** que la Région mise sur **l'accessibilité et la diversité** en faisant autant pour l'accompagnement du sport de haut niveau que pour le soutien des pratiques amateurs, des sports largement développés jusqu'aux disciplines les plus confidentielles. L'inclusion par le sport, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, est également un axe prioritaire de son intervention.

Outre l'accompagnement des sportifs ligériens qui participeront aux **Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020**, la Région, candidate au label « Terre de Jeux Paris 2024 », veut affirmer son soutien à cet événement international organisé en France et mettre le sport au service des Ligériens comme un héritage au service de la cohésion sociale. La mise en place d'un plan d'actions en vue des JO 2024 aura pour objectifs de dynamiser le territoire et d'optimiser l'impact des Jeux sur la pratique sportive, l'attractivité touristique, l'aménagement territorial, les coopérations internationales... Avec le futur CREPS, la Région veut aussi être un Centre de préparation aux Jeux en accueillant des équipes étrangères qui viendront s'entraîner en France avant les épreuves. Elle souhaite ainsi assurer la promotion de cet établissement, tourné vers l'innovation et la performance, qu'elle livrera à l'été 2021.

La Région continuera bien évidemment à apporter son **soutien aux ligues, aux clubs et aux grands événements, sources de rayonnements économique et médiatique, tels que le Vendée Globe** dont le départ de la neuvième édition sera donné en novembre 2020.

Faire du bénévolat et de la solidarité des priorités régionales

Le soutien à la vie associative et au bénévolat fait l'objet d'une attention toute particulière, c'est pourquoi un Plan de soutien en faveur de la vie associative, d'un montant de 2 millions d'euros est voté au BP 2020. En parallèle, la mise en œuvre de la Fondation régionale du bénévolat permettra d'avoir une action importante auprès des bénévoles qui œuvrent dans nombre d'associations ligériennes. Le soutien de mécènes viendra renforcer cette fondation et en faire un outil au service de l'animation du territoire pour en favoriser le dynamisme.

Les associations ont été associées à cette réflexion lors de rendez-vous réguliers de la vie associative, y compris dans chaque département et au plus près des acteurs locaux. Ces différentes manifestations seront reconduites, elles permettent de créer un lien fort avec les responsables associatifs sur le terrain. La Conférence régionale consultative de la vie associative (CRCVA) sera mise en œuvre en 2020.

La Région amplifiera son soutien à l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Elle rendra l'ensemble de ses aides en direction des jeunes Ligériens plus accessibles, via les outils numériques et le e.pass jeunes notamment.

L'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences faites aux femmes sont des sujets sur lesquels la Région est très mobilisée, l'augmentation du budget en témoigne. La Région a décidé de soutenir des projets d'innovation sociale en élargissant des initiatives comme le maillage territorial contre les violences qui a pour objectif d'orienter et d'accueillir des femmes éloignées des grands centres d'information. **En 2020**, la Région organisera de nouveau une manifestation **sur l'égalité entre les hommes et les femmes** afin de prolonger la réflexion qui avait prévalu en 2019 à Fontevraud.

La lutte contre la grande précarité fait également l'objet d'un effort financier conséquent de la part de la Région qui souhaite lutter contre ce fléau qui sévit toujours, laissant nombre de concitoyens sur le bord de la route.

MISSION 3. Le combat pour l'efficacité régionale

Plus que jamais, l'ensemble des administrations publiques de notre pays se doivent d'être **exemplaires dans la gestion des deniers publics**. Au-delà des économies indispensables, il s'agit de construire, avec les agents de la collectivité, **une administration régionale moderne, innovante et agile** qui tire le meilleur parti des transformations à l'œuvre dans la société, au premier chef de la révolution numérique, pour **bâtir un service public de proximité, simplifié, qui réponde aux attentes des usagers ligériens**.

Action 7. Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes

Poursuivre les travaux relatifs à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes publics régionaux

La Cour des comptes a souligné dans son bilan intermédiaire de l'expérimentation, remis au Gouvernement pour présentation au Parlement, les efforts accomplis par les collectivités expérimentatrices de la démarche de certification et la dynamique de changement insufflée, mais aussi le long chemin à parcourir encore pour répondre aux attentes du certificateur.

En 2019, la Région a travaillé à la **mise en œuvre de la nouvelle norme budgétaire et comptable**, l'instruction M57. Les travaux ont permis des avancées significatives sur la fiabilité des comptes concernant la gestion des immobilisations avec le rapprochement de l'inventaire comptable et l'état de l'actif : **pour la première fois dans l'histoire de la collectivité, au 31 décembre 2019, les deux états seront strictement conformes**. Les travaux ont également permis le rattrapage des amortissements à hauteur de 832 millions d'euros à la DM3, ainsi que la fiabilisation des données de l'inventaire comptable avec l'inventaire physique ou la régularisation des opérations d'investissement réalisées pour le compte de tiers. De nouvelles procédures ont également été mises en place pour améliorer la classification des dépenses en investissement, pour enregistrer le rattachement des charges et des produits conformément aux normes comptables et pour renforcer le contrôle des régies (25 millions d'euros de charges ont été rattachés en 2018).

La collectivité a décliné en 2019 **10 dispositifs de contrôle interne comptables et financiers et 5 dispositifs de contrôle généraux sur les systèmes d'information**. Ces actions se sont accompagnées de phases d'information au sein des services, de formations internes et de l'élaboration d'un outil spécifique. La démarche est particulièrement structurante pour les services et constitue un outil d'aide à la décision pour le management et les élus.

Ainsi en 2019, le contrôle interne a été décliné de façon opérationnelle sur des domaines représentatifs du fonctionnement de l'administration tels que l'élaboration des rapports et délibérations proposés à l'examen des élus, la rémunération des agents, la commande publique, les charges d'intervention, les dettes financières, les prêts aux entreprises, les régies, les procédures d'émission de titres de recettes et de mandats.

La Région a **amélioré la sécurité de ses outils informatiques et de son système d'information**. En 2019, la collectivité a réalisé une cartographie de son système d'information, formalisé sa politique de sécurité des systèmes d'information et son plan de continuité d'activité. La Région a également progressé dans la fiabilisation des données en conduisant un chantier sur l'architecture des données. La

question des habilitations et des accès aux outils financiers notamment a aussi été sécurisée. Elle doit se poursuivre en approfondissant la gestion de l'information sous l'angle des sources documentaires.

Afin d'être cohérent avec la démarche de certification des comptes, l'année 2020 s'attachera à mettre en œuvre des dispositifs de contrôle interne significatifs relevés dans les audits ciblés. A titre d'exemple, le **dispositif de contrôle interne relatif aux actifs corporels et incorporels** peut désormais être déployé compte tenu des régularisations apportées depuis deux exercices.

La fiabilisation des états financiers nécessite des mesures d'envergure pour mettre à niveau la collectivité, ce qui implique des efforts budgétaires soutenus (par exemple avec une imputation comptable en fonctionnement plutôt qu'en investissement de 8,8 millions d'euros en 2020) afin de présenter une image fidèle et sincère de la situation financière.

L'année 2020 sera également une année charnière pour la mise en production effective des projets en cours pour la **modernisation des systèmes d'information financière**.

Début 2020, la collectivité disposera d'un dernier diagnostic ciblé, conduit fin 2019 par la Cour, sur le suivi des recommandations du diagnostic global d'entrée communiqué en 2018 et sur la mise en place des dispositifs de maîtrise des risques et du contrôle interne comptable et financier.

L'expérimentation de la certification se poursuivra à partir du 1^{er} semestre 2020 par l'intervention de l'équipe interjuridictions financières afin de dresser le bilan de la mise en œuvre des recommandations issues des différents diagnostics et celle du commissaire aux comptes en vue de la première certification « à blanc », dont la procédure de mise en concurrence a été lancée par décision de la Commission permanente en date du 27 septembre dernier.

Poursuivre les efforts de sobriété des services régionaux

Des efforts très significatifs de **réduction de la dépense publique** ont été engagés depuis 2016 au titre des moyens généraux de la collectivité, avec une **baisse consolidée de près de 17 % depuis le BP 2015**, à périmètre constant (l'intégration des transports scolaires et interurbains des cinq départements a généré 180 000 € de dépenses en 2018 – kilométrages supplémentaires, carburants, affranchissements...).

Pour le BP 2020, il est proposé **une quasi-stabilité des dépenses** malgré les hausses du coût du carburant et du nombre de kilomètres parcourus, notamment en raison du développement de nouveaux services – orientation, conseillers métiers pour les lycées... –, ou le **renouvellement de petits mobiliers** (par exemple les chaises qui ont plus de vingt ans). Le renouvellement du marché d'entretien des locaux devrait aussi générer une légère augmentation.

Le budget des dépenses de communication est identique à celui de l'année dernière après une forte baisse de 30 % en trois ans.

Plus globalement, **les dépenses réelles de fonctionnement** de la Région sont particulièrement maîtrisées puisqu'elles **sont les plus faibles de toutes les Régions** (à périmètre constant) : 222 € par habitant en 2018, contre 232 € par habitant pour la 2^e Région, et 265 € en moyenne pour l'ensemble des Régions (hors Corse, source Régions de France), ce qui est très significatif en montant total (avec une population de 3,8 millions d'habitants en Pays de la Loire, cela représente 163 millions d'euros de moins de dépenses de fonctionnement au regard du taux moyen de dépenses des autres régions).

Action 8. Des agents mieux accompagnés et mieux valorisés

En 2020, la Région **poursuivra l'impulsion donnée à la politique des ressources humaines depuis le début de la mandature** afin de mieux prendre en compte les attentes des collaborateurs de la Région.

Le dernier bilan social indique, au 31 décembre 2018, 3 954 collaborateurs au Conseil régional des Pays de la Loire, dont 82 apprentis. À cette date, 1041 exercent leurs fonctions au siège et 2 913 dans les lycées. La nouvelle majorité régionale a pris depuis 2016 toutes ses responsabilités pour **développer une politique de ressources humaines volontariste**.

Ainsi, **204 collaborateurs sont venus renforcer les effectifs des lycées**. Il s'agissait de rompre, dès le début de la mandature, avec la gestion des effectifs de l'ancienne majorité qui s'était manifestée par une diminution des effectifs sur emplois permanents, le gel de l'enveloppe consacrée aux remplacements dans les lycées et le recours à des contrats aidés précaires et moins coûteux pour compenser le manque de personnel. Cette nouvelle politique de gestion des ressources humaines dans les lycées, proposant la création de postes nécessaires au bon fonctionnement des services et la facilitation des remplacements, a permis une stabilisation de l'absentéisme après des années de hausse continue. **Au siège, les recrutements ont permis de répondre aux besoins créés par la nouvelle compétence sur les transports** (transfert de compétence), mais aussi à des **enjeux stratégiques transversaux** tels que le renforcement de l'expertise financière, l'appui à la certification des comptes, la transformation numérique, ou encore la mise en œuvre de politiques publiques prioritaires (par exemple la transition écologique et énergétique). Cette remise à niveau des effectifs est compatible avec la gestion rigoureuse des effectifs puisque **la Région des Pays de la Loire est la plus sobre de toutes les Régions françaises en nombre d'emplois régionaux par habitant (0,84 emploi pour 1 000 habitants, données 2017)**.

La majorité régionale fait également le choix de mettre en œuvre une politique volontariste à l'égard des agents régionaux dans un contexte budgétaire contraint et maîtrisé. Ce volontarisme s'est notamment manifesté par la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents du siège puis des lycées et par l'attribution d'un régime indemnitaire à tous les contractuels (ce que ne permettait pas la délibération votée par l'ancienne majorité). Pour l'exercice budgétaire 2019, les mesures contraintes représentent + 2,640 millions d'euros (soit 54,6 % de la hausse) alors que les décisions régionales (RIFSEEP pour les agents des EPLE, créations de postes) représentent 2,14 millions d'euros. **Les dépenses de personnel par habitant restent nettement moindres que dans les autres Régions : en 2018, la Région des Pays de la Loire est la plus sobre de toutes les Régions françaises sur cet aspect.**

En matière de prévention, la majorité a décidé de **relever la participation employeur** dans le cadre de la convention de prévoyance de 20 à 24 € en janvier 2018 et relevée à 30 € à partir de janvier 2020. De même, 10 % de la Stratégie d'investissement des lycées est consacrée aux **conditions de travail des agents régionaux**. De plus, un effort a été mis en œuvre pour **renforcer le réseau des assistants de prévention, les acteurs de la prévention** (médecins, ACFI, techniciens de prévention) et le **déploiement des outils de pilotage de la prévention** (document unique et orientation RPS). Cette politique de prévention va se poursuivre, notamment dans les lycées, avec la généralisation des pratiques de préparation physique au travail, la passation d'un marché pour les équipements de protection individuelle et l'expérimentation de solutions cobotiques.

Afin de permettre aux agents de développer leurs compétences et d'évoluer professionnellement au sein de la collectivité, **la Région renforce l'accompagnement du parcours professionnel** des collaborateurs. Les Rendez-vous de la mobilité au siège ont permis de favoriser la mobilité interne. En

2020, des rendez-vous de la mobilité se tiendront pour la première fois dans les lycées à l'occasion des mouvements de personnel de début d'année afin de mieux accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel. Par ailleurs, un effort budgétaire significatif a été fourni en matière de formation (+ 37 % d'augmentation de budget exécuté entre 2017 et 2018). Ces dispositifs sont accompagnés d'un dialogue de gestion avec les directions, lequel permet un partage d'indicateurs ressources humaines et la détermination d'une trajectoire budgétaire par direction. Cela permet de développer progressivement des outils de prospective.

En 2020, le volet ressources humaines du projet d'administration « Ma Région, Faire ensemble » présenté en juin 2019 sera mis en œuvre. Des réseaux métiers seront développés avec la mise en place d'une école de formation interne, l'Académie, un plan de formation sera adopté et le compte personnel de formation sera mis en place.

Par ailleurs, des recrutements supplémentaires permettront de mettre en œuvre la compétence orientation (conseillers orientations, assistants de PSAD, Orientibus...) et d'engager nos actions en faveur de la protection de l'eau.

Ainsi, pour 2020, l'évolution de la masse salariale sera contenue à une hausse de 2 % (de 166,5 à 170 millions d'euros).

Les principaux facteurs de hausse au titre de la politique RH de la Région sont les suivants :

- mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents des lycées en année pleine : 800 000 €;
- facilitation d'accès au grade d'ATP1 pour les agents des lycées : 300 000 €;
- coût en année pleine des postes créés lors du BS et de la DM3 2019 (9 postes au siège et 15 postes dans les lycées) : 1,1 million d'euros;
- renforcement de la part employeur pour la prévoyance : 300 000 €.

Action 9. Une administration plus innovante

Amplifier et sécuriser la transformation numérique en 2020

Le Schéma directeur numérique du Conseil régional des Pays de la Loire a fixé un cap pour l'ensemble de la mandature. Il constitue une stratégie globale pour **faire de la Région une collectivité agile, qui anticipe les changements, innove en proposant de nouveaux usages et des expérimentations numériques** au sein de ses politiques publiques.

3 grands axes structurent l'ambition numérique de la collectivité :

- sécuriser nos outils et nos pratiques;
- faciliter le travail des agents et la vie des usagers;
- davantage fiabiliser et mieux exploiter les données.

En 2020, un effort important sera effectué sur la **sécurisation du système d'information** : lutte contre la cybercriminalité, collaboration avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), adoption du référentiel de sécurité de l'ANSSI (7 pratiques, 40 mesures). Par ailleurs, une

cartographie des risques des systèmes d'information sera effective, conformément aux exigences de sécurité de la démarche de certification.

De plus, pour faciliter le travail des agents et la vie des usagers, **la Région poursuivra la dématérialisation des processus internes de la collectivité**. Ces actions conduiront à moderniser et fiabiliser les outils du Conseil régional. Des outils métiers transverses comme la gestion du personnel, des finances, du courrier, du transport régional mais aussi des outils verticaux, en soutien des politiques publiques, comme la gestion de l'orientation, la gestion des fonds européens, feront l'objet, en 2020, d'une modernisation.

La Région **modernisera également en 2020 sa relation avec les Ligériens et les entreprises**. Un effort conséquent sera poursuivi sur le développement des téléprocédures pour l'octroi des aides et des subventions et la mise en œuvre d'un système de gestion des documents dématérialisés (GED). En 2016, seules 5 téléprocédures existaient, alors qu'en 2019 les 60 procédures les plus utilisées sont dématérialisées. De nouveaux services web seront également développés, notamment les dispositifs d'inscription en ligne pour le transport scolaire ou les politiques publiques à destination des jeunes ligériens (Pass Orientation).

Par ailleurs, la Région renforce le développement de sa stratégie de la donnée avec l'ouverture de ses jeux de données (*open data*) en partenariat avec toutes les collectivités infrarégionales et la facilitation des échanges avec les usagers via des outils de gestion de la relation client (GRU). Enfin, les systèmes d'information s'appuieront sur la construction de référentiels de données fiabilisées (dénommés *Master data management*, MDM), socle indispensable pour garantir la plus grande fiabilité des données.

Mettre en œuvre des processus innovants portés par les agents de la collectivité

Relancée en 2017, la politique d'innovation publique de la collectivité vise à **imaginer collectivement des solutions pour rendre le service public plus efficient**. Pour atteindre cet objectif, la Région organise son action autour de deux axes : la sensibilisation des agents et le pilotage de projets avec une démarche centrée autour des utilisateurs (design de service).

Après la création et l'animation d'un réseau d'agents volontaires en 2017, l'année 2018 a été marquée par la structuration d'une direction de projets rattachée à la direction générale adjointe Stratégie, prospective et ressources, et l'incarnation dans un lieu dédié et ouvert à tous, le Labsolu. Ce renforcement sensible de la politique d'innovation publique lui a permis de monter en puissance en 2018 et 2019.

Aujourd'hui, le Labsolu est la salle la plus utilisée du campus régional. Une vingtaine d'événements y ont été organisés (conférences, ateliers, formations), au bénéfice de plus de 150 agents en 2018 et 210 en 2019, notamment dans le cadre de la Semaine de l'innovation publique, événement national, qui s'est déroulée à la Région, pour sa première édition, en novembre 2018.

L'équipe innovation (directeur de projet + 2 designers) a répondu à plus d'une centaine de projets issus des demandes des directions et agents pour résoudre des problématiques internes (circulation des parapheurs, animation de séminaires, fonctionnement de la reprographie ou du centre de ressources, etc.) ou liées au déploiement de politiques publiques (organisation des espaces dans les lycées, aides en faveur des entreprises, orientation, etc.).

Enfin, dans le but de favoriser la créativité de tous, la première édition des Challenges innovation a été lancée en septembre 2018 et a permis, par un vote des agents et décision du jury, de sélectionner 4

idées (parmi 90 déposés et 2 000 votes), mises en place à partir de janvier 2019, avec l'accompagnement du Labsolu : modifier la musique d'attente, réduire les TMS, proposer des produits locaux au sein des distributeurs alimentaires et initier « une journée ailleurs ». En 2019, la 2^e édition des Challenges innovation a fait émerger 58 idées d'amélioration du service public régional. Sur les 12 finalistes, 4 idées ont été lauréates et 1 idée a obtenu le prix spécial du jury. Ainsi, à partir de janvier 2020, le Labsolu accompagnera la mise en œuvre d'une conciergerie, d'un potager urbain, l'arrondi sur salaire, le développement de formations numériques dans les lycées et un concours photo.

En 2020, l'objectif est de poursuivre les actions d'inspirations, de conseils et d'accompagnements auprès de tous les agents et managers et de développer des partenariats extérieurs avec d'autres institutions publiques et acteurs privés qui concourent à l'innovation au niveau régional (École de design, agences d'innovation, entreprises innovantes, etc.).

Les actions d'innovation permettent des avancées significatives pour la qualité des travaux réalisés par les services du Conseil régional. Certaines de ces actions ont d'ailleurs obtenu des distinctions. Le 21 novembre 2019, le chef de projet contrôle interne a remporté le trophée Coup du cœur du jury, remis par l'Association des directeurs financiers et de contrôle de gestion. Ce trophée récompense la démarche de mise en place du contrôle interne au sein de la collectivité et en particulier le développement en interne d'une application de suivi.

Parmi les projets accompagnés par le Labsolu, la réfection des espaces communs pour le LPA Haut-Anjou s'est vu décerner en décembre 2019 le prix 1 étoile des Trophées de la participation et de la concertation, organisés par *La Gazette des communes* et Décider ensemble, pour la démarche centrée utilisateurs déployée auprès de la communauté éducative des lycéens et des agents régionaux des lycées.

LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre formel du budget et de chacune de ses 2 sections de fonctionnement et d'investissement fait intervenir des crédits de dépenses et de recettes destinées aux opérations dites d'ordre. Ces dernières sont cependant exclues des calculs financiers déterminant l'épargne et l'emprunt de l'exercice.

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, généralement équilibrées en dépenses et en recettes, sont destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la collectivité. Elles sont imputées sur des chapitres budgétaires spécifiques et ne donneront pas nécessairement lieu à exécution budgétaire.

L'amortissement des immobilisations

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 400 millions d'euros à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les dispositions adoptées pour atténuer l'impact budgétaire de ces mouvements sont proposées à hauteur de 300 millions d'euros (recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement). Également, 100 millions d'euros de recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement sont nécessaires à la reprise comptable de subventions d'investissement, ce mécanisme concernant principalement la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES).

Les opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre impactant la seule section d'investissement. Il s'agit le plus souvent de modifications d'imputations faisant suite à des changements de nature des éléments constitutifs du patrimoine régional. 10 millions d'euros sont proposés à ce titre, en dépenses et recettes d'investissement.

L'ajustement du virement entre sections budgétaires

Les dépenses de fonctionnement budgétées au titre du virement entre sections budgétaires constituent la variable d'ajustement de cette section; il s'agit d'un résultat prévisionnel ne donnant pas lieu à la passation d'écritures comptables.

Recettes et dépenses réelles et d'ordre de la section de fonctionnement faisant ainsi apparaître un excédent de 232 millions d'euros, ce montant fait l'objet d'un transfert en section d'investissement matérialisé par une dépense de fonctionnement complémentaire et une recette d'investissement équivalente.

Les opérations de gestion active de la dette

Les opérations neutres de gestion active de la dette inscrites à hauteur de 15 M€ en dépenses et en recettes, sont constituées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. À ce titre, 15 millions d'euros

sont inscrits en mouvements réels et 15 millions d'euros en mouvements d'ordre, en dépenses comme en recettes.

Au total, les opérations d'ordre s'établissent comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	632 245 995 €	400 000 000 €
— amortissement des immobilisations / neutralisation	400 000 000 €	300 000 000 €
— reprise des subventions (DRES)		100 000 000 €
— virement entre sections	232 245 995 €	
Investissement	425 000 000 €	657 245 995 €
— gestion active de la dette	15 000 000 €	15 000 000 €
— amortissement des immobilisations / neutralisation	300 000 000 €	400 000 000 €
— reprise des subventions (DRES)	100 000 000 €	
— virement entre sections		232 245 995 €
— opérations patrimoniales	10 000 000 €	10 000 000 €
TOTAL	1 057 245 995 €	1 057 245 995 €

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable du budget primitif 2020 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 730 930 208 €	1 730 930 208 €
— opération réelles	1 098 684 213 €	1 330 930 208 €
— reprise des subventions (DRES)	632 245 995 €	400 000 000 €
Investissement	1 180 692 516 €	1 180 692 516 €
— opération réelles	740 692 516 €	508 446 521 €
— gestion de la dette	15 000 000 €	15 000 000 €
— opérations d'ordre	400 000 000 €	632 245 995 €
— opérations patrimoniales	10 000 000 €	10 000 000 €
— gestion de la dette (ordre)	15 000 000 €	15 000 000 €
TOTAL	2 911 622 724 €	2 911 622 724 €

Épargne et emprunt

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de 232 millions d'euros, qui viendra ainsi autofinancer l'effort d'investissement annuel.

Déduction faite de l'amortissement de la dette, l'épargne nette s'établit à 122 millions d'euros.

	BP 2019	BP 2020
Recettes de fonctionnement	1 395 472 501 €	1 330 930 208 €
— Dépenses de fonctionnement	1 141 560 757 €	1 098 684 213 €
= Épargne brute	253 911 744 €	232 245 995 €
— Amortissement de la dette	130 000 000 €	110 000 000 €
= Épargne nette	123 911 744 €	122 245 995 €

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à maîtriser l'emprunt à 237 millions d'euros.

	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette)	617 344 669 €	630 692 516 €
— Épargne nette	123 911 744 €	122 245 995 €
— Recettes d'investissement	253 512 587 €	271 318 477 €
= Emprunt de l'exercice	239 920 338 €	237 128 044 €

